

RAPPORT

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2018



AVANT -PROPOS

Destiné à l'information des usagers, les collectivités sont tenues d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers dès lors qu'elles sont détentrices de la compétence collecte et/ou traitement (contenu précisé dans le décret N° 2015-1827 du 30 décembre 2015- annexe XIII du CGCT ; qui abroge le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000).

A ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Loiron doit adopter puis fournir ce rapport avant le 30 septembre aux communes membres conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

C'est sur la base de ce rapport que les Maires devront ensuite présenter à leur conseil municipal et mettre à disposition du public les éléments sur les résultats du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Ce rapport a ainsi vocation de faire comprendre aux usagers la situation, le fonctionnement et les variations de coûts de la gestion de leurs déchets.

Il est notamment tenu à disposition du public dans les mairies et à la Maison de Pays de Loiron, et est consultable par voie électronique sur le site internet www.cc-paysdeloiron.fr.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	pages 5- 6
---------------------------	------------

INDICATEURS TECHNIQUES

Le territoire	pages 8 - 9
Les différents flux de déchets ménagers	page 11
Les ordures résiduelles	pages 12 - 15
<i>Collecte</i>	pages 12 -13
<i>Production d'OMR</i>	pages 14
<i>Traitement</i>	page 15
Le tri sélectif	pages 16 - 19
<i>Points tri d'apport volontaire</i>	page 16
<i>Performances tri</i>	page 16
<i>Seconde vie des matériaux</i>	pages 17-19
Les déchetteries	pages 20 - 30
<i>Horaires et fréquentation</i>	pages 20 -21
<i>Déchets banals et végétaux</i>	pages 22 -28
<i>Déchets dangereux</i>	page 29
<i>Bilan quantitatif</i>	page 30

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation	page 32
Bilan financier par service	pages 33- 36
<i>Charges de structures</i>	page 33
<i>Ordures résiduelles</i>	page 33
<i>Collecte sélective</i>	page 34

<i>Déchetteries</i>	pages 35- 36
Bilan annuel global	pages 37- 42
<i>Synthèse section fonctionnement</i>	page 38
<i>Modalités de financement</i>	page 38
<i>Evolution de la TEOM</i>	page 39
<i>Redevance Spéciale</i>	pages 40- 41
<i>Aides</i>	page 42
<i>Prestations rémunérées</i>	page 42
Investissements	page 43

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Valorisation matière	page 45
Bilan écologique du tri	page 46
Réduction des déchets	page 47- 48
<i>Plan Départemental Prévention</i>	page 47
<i>Programme Local Prévention</i>	page 48

CONCLUSION	page 49
-------------------------	---------

Annexes



INTRODUCTION

Du **1^{er} janvier 2003 jusqu' au 31 décembre 2018** (à savoir fusion avec Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2019), la Communauté de Communes du Pays de Loiron s'est dotée de la **compétence** « déchets ménagers » sur les 14 communes du territoire. Elle assure à ce titre la gestion :

- du service de collecte des ordures ménagères résiduelles (O.M.R)
- d'une plate-forme de stockage des végétaux
- du tri sélectif (63 points d'apport volontaire des emballages/verre/papiers et 2 déchetteries intercommunales)
- de la collecte spécifique des déchets de bureaux (papiers, piles, cartouches d'imprimantes)
- de la part ré-employable des déchets encombrants à destination d'Emmaüs 53 et des textiles à destination du Relais Bretagne ou de La Croix Rouge
- et la promotion de la prévention des déchets ménagers (réduction à la source).

Le **traitement et l'élimination** des ordures ménagères résiduelles (O.M.R.) sont organisés par le **Conseil Départemental** de la Mayenne.

Pour plus d'équité sur le territoire mayennais (c'est-à-dire pour que tous les groupements de communes soient au même plan), le coût de transfert, de transport et de traitement des O.M.R. est mutualisé : le prix est départemental.

Le coût de la collecte des O.M.R., du tri sélectif et de la gestion des déchetteries est intercommunal.

Lors du transfert de compétence « déchets », la Communauté de Communes du Pays de Loiron a opté pour le financement du service d'élimination des déchets par la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**T.E.O.M.**). Cette taxe est établie sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les charges de fonctionnement et d'investissement pour la gestion et l'élimination des déchets sont répercutées sur la TEOM, dans le cadre d'un **budget annexe**.

Un **zonage des taux de la TEOM** selon un périmètre bourg/campagne est institué afin de tenir compte de la différence du niveau de prestation (bacs collectifs regroupés en campagne).

Depuis le **1^{er} janvier 2006**, en application de l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités territoriales, et indépendant de la T.E.O.M, la redevance spéciale (**R.S.**) complète le financement du service. Elle est due par les professionnels producteurs de déchets assimilés à ceux des ménages (artisans, commerçants, administrations, ...), et elle est calculée en fonction du service rendu donc de la quantité de déchets présentés à la collecte publique.

Le Pays de Loiron détient l'un des plus faibles coût du service de gestion des déchets ménagers (60 € par habitant par an en moyenne, contre près de 93 € en France).

La qualité exemplaire et l'efficacité du dispositif, ses réussites et performances ont d'ailleurs été saluées au niveau national par plusieurs labels (« **QUALITRI** » puis « **QUALIPLUS** » pour la collecte ; « **ESQUAL** » pour les déchetteries).

La Loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte réaffirme les enjeux de la réduction à la source des déchets, de la lutte contre les gaspillages, du recyclage et de la valorisation des déchets, et la promotion d'un **modèle économique « circulaire »**.

Dans ce sens, le Pays de Loiron s'est positionné en tant que relais du département de la Mayenne promu « **territoire zéro gaspillage, zéro déchet** » depuis fin 2014.



INDICATEURS TECHNIQUES



LE TERRITOIRE

ORGANISATION DU SERVICE

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

- **le conseil communautaire** : est l'organe délibérant constitué de 30 délégués représentant chaque commune (le nombre de délégué est déterminé en fonction de la population de la commune, soit 1 à 4). Il se réunit au moins une fois par trimestre pour voter les orientations de la Communauté de Communes. Il peut déléguer certaines de ses attributions au bureau. Le conseil est présidé par Monsieur Claude LE FEUVRE, Président.
- **le bureau communautaire** (conseil restreint) : se réunit une fois par mois
- **la commission environnement**, présidée par Monsieur Louis MICHEL, troisième vice-président, est constituée de membres désignés par le conseil communautaire. Elle a en charge d'étudier et d'instruire préalablement les dossiers du service environnement avant décision du conseil ou du bureau.

Le personnel du service « déchets » de la Communauté de communes (6.5 ETP):

- 1 chargée de mission responsable du service
- 1 assistante, suivi de la redevance spéciale
- 1 animateur, communication de proximité
- 3 agents techniques de déchetteries
- 1 agent du service technique en charge notamment de l'entretien hebdomadaire des points de collecte

Les prestations déléguées :

Hormis le haut de quai en déchetteries (gardiennage), les prestations de collecte et traitement/valorisation des déchets ménagers sont confiées à des entreprises. Elles représentent 72% des dépenses du service.

Ainsi la compétence traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), nécessitant une vision plus globale, est exercée par le Conseil Départemental de la Mayenne. Cette organisation permet de mutualiser les prix et de disposer d'une palette élargie de modes d'élimination des déchets, à savoir l'incinération avec valorisation énergétique (CVED à Pontmain), l'enfouissement dans des centres respectueux des dernières normes.

POPULATION DESSERVIE : 17 038 habitants

(INSEE population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

Le Pays de Loiron présente un caractère semi-rural (densité moyenne: 66 habitants/Km²).

Nom de la commune	Population municipale
Beaulieu-sur-Oudon	504
Le Bourgneuf-la-Forêt	1 799
Bourgon	648
La Brûlatte	704
Le Genest-Saint-Isle	2 131
Launay-Villiers	386
La Gravelle	532
Loiron- Ruillé	2 640
Montjean	1 025
Olivet	417
Port-Brillet	1 817
Saint-Cyr-le-Gravelais	536
Saint-Ouën-des-Toits	1 746
Saint-Pierre-la-Cour	2 153
	17 038



SCHEMA DE COLLECTE

Tri des emballages plastiques et métalliques (borne jaune), papiers (borne bleue) et verre (borne verte) dans les points tri d'apport volontaire



Tri des déchets volumineux et dangereux en déchetterie (à Port Brillet ou à Montjean)



Compostage des déchets fermentescibles (reste de repas, déchets de jardin, ...). Composteur (jusqu'à 25 € remboursés par Laval Agglo). Broyeur à branches (jusqu'à 40 €/an remboursés pour la location, 10% achat plafonné à 100 € - 1^{ère} location gratuite)



Ordures résiduelles présentées en bac individuel (ou bac collectif en zone campagne) collecté 1 fois par semaine



DIFFERENTS FLUX DE DECHETS MENAGERS

QUANTITES 2018

- 9 205 tonnes collectées

2 545 tonnes OMR : La production d'ordures ménagères résiduelles se stabilise après une période de décroissance (impact du changement de prestataire de collecte en début de marché).

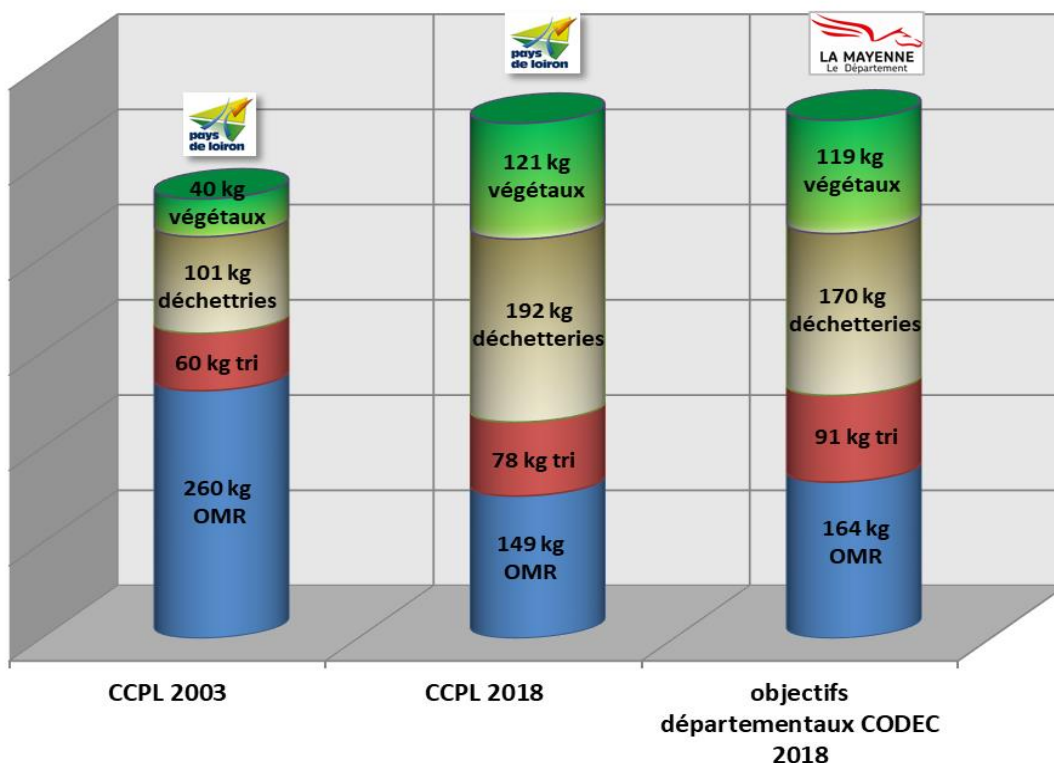
1 322 tonnes collecte sélective : Les performances tri sont encourageantes depuis la mise en œuvre des nouvelles consignes au 1^{er} juillet 2016 avec + 6 kg triés par habitant en moyenne.

2 070 tonnes de végétaux : L'évolution des **végétaux** déposés en déchetteries est étroitement liée aux conditions météorologiques. Les tonnages doivent être cependant ralentis car coûteux et des alternatives (compostage, broyage-paillage) sont efficaces à la maison tout en permettant un jardinage au naturel.

3 268 tonnes accueillies en déchetteries (hors végétaux) : Le flux **encombrants** peut aussi être maîtrisé par des actions en faveur du réemploi : conteneurs Emmaüs en déchetteries, 22 bornes Le Relais/La Croix Rouge pour le textile réparties sur le territoire (96 tonnes collectées non incluses dans les données de ce rapport).

Globalement les objectifs départementaux sont atteints : 540 kg en moyenne par habitant du Pays de Loiron et objectif départemental 544 kg/habitant.

- 540 kg par habitant et objectifs départementaux



LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)



COLLECTE

REGLEMENT DE COLLECTE

Depuis septembre 2007, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est réglementé au Pays de Loiron.

Il a pour objet d'encadrer la présentation et les conditions de remise des déchets, en fonction de leurs caractéristiques, et de façon générale, de préciser toutes mesures contribuant à la propreté urbaine, à une gestion optimisée des déchets (jeter moins-jeter mieux), et à un service de qualité.

- Volume du bac, attribué en fonction du nombre de personnes dans le foyer
- Sacs en surplus non ramassés (sauf pendant les vacances scolaires)
- Déchets non conformes présentés = déchets non collectés
- Dépôt au pied de point de collecte interdit
- Maintenances des bacs

Le règlement est à l'image de la politique « déchets » sur le territoire : un service de proximité de qualité, équitable, citoyen et responsable.

• ZONAGE TEOM

Depuis le 1^{er} janvier 2007, un zonage des taux qui définissent la T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), permet de distinguer le type de service rendu :

- Le **périmètre « bourg »** dont les habitants sont dotés de bacs individuels, bénéficie d'un service de ramassage en **porte à porte** (sauf voies inaccessibles au véhicule de collecte).
- Le **périmètre « campagne »**, où les habitants sont desservis via des **points de regroupement** aménagés en plus de 190 lieux- dits, affiche de fait un taux de perception de la T.E.O.M réduit.

• REGLES DE DOTATION EN BACS ROULANTS

La conteneurisation (mise à disposition des bacs à ordures résiduelles) fait l'objet de **règles de dotation** : la capacité du bac individuel attribuée est fonction du nombre de personnes composant le foyer, sur la base de 25 litres hebdomadaire par personne.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 les règles de dotations ont évolué (suppression des bacs 80 et 180 litres).

Elle se veut incitative à la pratique du tri des matériaux recyclables.

Pour l'habitat pavillonnaire collecté en porte à porte	
1 à 4 personnes	120 litres
5 à 7 personnes	240 litres
8 personnes et plus	340 litres

Volume (en litres)	Nombre de bacs (déc.2018)
80 (2 personnes)	2 633
120 (3 personnes)	1 218
180 (4-5 personnes)	1 487
240 (6 personnes)	247
340 (7 et plus)	150
500 (collectif)	50
660 (collectif)	44
770 (collectif)	184
TOTAL	6 013 bacs soit 931 m ³

Chaque bac est attribué à une adresse. Lors d'un déménagement par exemple, le bac doit être restitué. Plus généralement, les habitants doivent prévenir le service déchets de tout changement.

• REFUS DE COLLECTE

Les débordements de bacs, la présence de déchets recyclables, dangereux ou volumineux, la présentation d'un bac non conforme (c'est à dire non mis à disposition par la collectivité) sont sanctionnés par l'apposition d'un bordereau « rouge » sur le bac.

Un numéro permet d'identifier et suivre le producteur.

Les refus de collecte ne sont exceptionnellement pas apposés en période de fêtes ou vacances scolaires afin de tenir compte des mouvements de population.



Taux de présentation moyen des bacs individuels : 61%

Seulement 1 bac sur 5 est plein.

Les bacs, mis à disposition dans le cadre d'une prestation de **location-maintenance** depuis octobre 2005, sont maintenus en état (aspect et fonctionnement).

Une prestation de lavage des bacs collectifs en zone campagne a lieu une fois par an.

Les réparations (roues, couvercle, adhésifs manquants, ...) et les ajustements (mouvements de population) sont assurés sur ordre de service.

449 interventions de maintenance ont ainsi été réalisées en 2018 (soit 7.1% du parc en place dont notamment :

- ✓ 132 échanges
- ✓ 114 mises en place (nouveaux habitants)
- ✓ 69 retraits (départs)
- ✓ 50 cuves cassées
- ✓ 9 couvercles cassés
- ✓ 5 roues cassées
- ✓ 18 bacs disparus et 2 brûlés
- ✓ 46 remplacements d'étiquettes

- ✓ 271 refus ont été apposés en 2018 soit moins de 2 refus par jour de collecte, et soit 3% des foyers.



• JOURS DE COLLECTE

Ramassage	Bac à présenter la veille au soir
Lundi	Port Brillet La Brûlatte Launay Villiers
Mardi	Le Genest St Isle St Ouen des Toits
Mercredi	Montjean Beaulieu sur Oudon La Gravelle St Cyr le Gravelais
Jedi	St Pierre la Cour Loiron-Ruillé Olivet
Vendredi	Le Bourgneuf la Forêt Bourgon



Les bacs sont à présenter la veille au soir.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, lors de **jours fériés**, la collecte est reportée la semaine d'après pour les communes concernées par le jour férié.

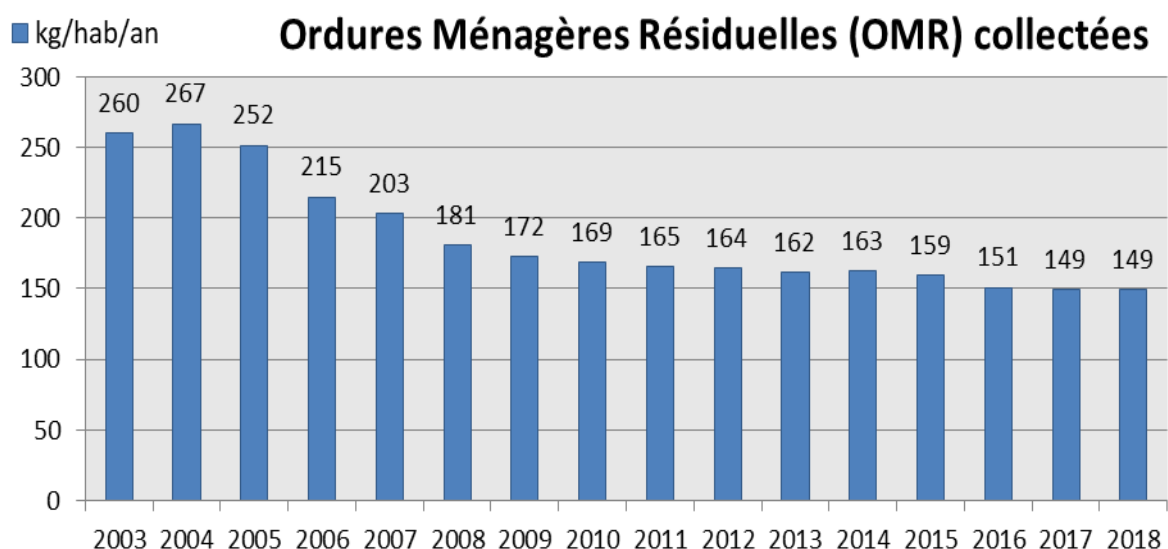
Quelques **oublis de collecte** ont marqué le premier trimestre de l'année au regard de la prise de connaissance du circuit par le nouveau prestataire.

Afin de limiter les risques professionnels, la **suppression du recours à la marche arrière** est préconisée. Depuis 2012, les bacs des habitations localisées dans les impasses et voies inaccessibles au véhicule de collecte ne sont plus ramassés s'ils ne sont pas avancés et regroupés au niveau des voies principales.

- ✓ En 2018, le prestataire en charge de la collecte hebdomadaire a parcouru **46 151 Km** et **31 380 litres** de carburants ont été consommés.

PRODUCTION D'OMR

En 15 ans, 110 kg de moins par habitant



TRAITEMENT DES OMR

Les opérations de transfert et de traitement sont gérées au niveau départemental en partenariat avec les différents territoires de collecte de la Mayenne (au nombre de 10, ils correspondent aux découpages des groupements intercommunaux).

Les unités de traitement et leur exploitation sont en effet très coûteuses. Des mesures régulières de mises aux normes pour des précautions en matière de protection de l'environnement supposent des investissements conséquents.



Une partie des O.M.R du département est incinérée au **Centre de Valorisation Énergétique de Pontmain** (capacité annuelle 61 000 tonnes ; certifié ISO 50 001 « management de l'énergie »).

L'autre partie est enfouie en **centre de stockage de classe 2** (ISDND à **Changé** ou à Saint Fraimbault de Prières).

Pour faciliter l'acheminement des déchets dans les zones éloignées des unités de traitement, les **6 centres de transfert** sont implantés à Livré la Touche, Chammes, Azé, Javron-Les-Chapelles, Laval et à Parigné sur Braye.

Tous les centres de traitement mayennais sont certifiés ISO 14 001 et mettent en œuvre des systèmes de valorisation énergétique (TGAP réduite en conséquence).

Le Pays de Loiron ne dispose pas d'un centre de transfert, il utilise les bennes de collecte pour emmener ses déchets vers le lieu de traitement (le centre d'enfouissement à Changé). A ce titre, ce surcoût de transport est intégré dans la mutualisation départementale (compensation forfaitaire déduite des contributions versées au Conseil Départemental).

Les recettes liées à la valorisation des mâchefers (acier et aluminium) et à la valorisation énergétique sont attribuées aux collectivités dans le cadre du contrat Eco-Emballages.

Ainsi, la Communauté de communes du Pays de Loiron a bénéficié d'un soutien incinération sur 88.3 % du tonnage qu'elle a produit.

Tonnage total incinéré à Pontmain	Dont tonnes Pays de Loiron ayant bénéficiées du soutien à la valorisation énergétique	MWH total vapeur vendue	Tonnage total de métaux ferreux extrait des mâchefers	Dont tonnage affecté au Pays de Loiron	Tonnage total de métaux non ferreux extrait des mâchefers	Dont tonnage affecté au Pays de Loiron
59 667	2 250	95 861	1 203.82	45.40	160.5	6.02
	Soit environ 3.7% du tonnage total incinéré					

LE TRI SELECTIF des emballages, papiers et verre



POINTS TRI D'APPORT VOLONTAIRE

- **63 points (217 bornes tri)**

Soit en moyenne un point tri pour 270 habitants.

Un point tri est en général composé de :

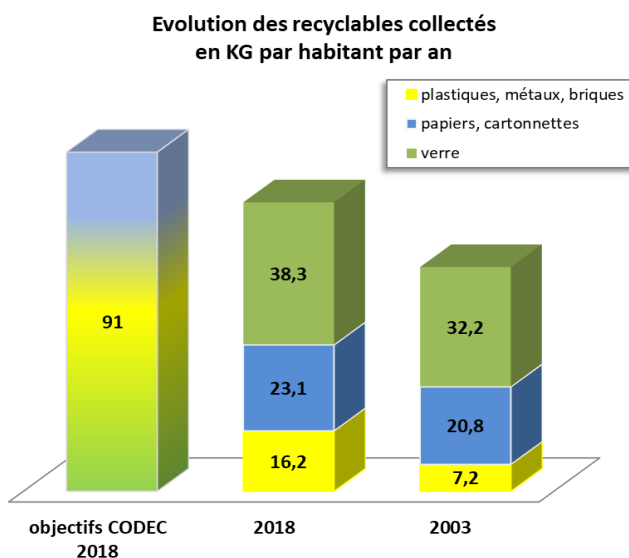
- Une borne à bande verte : pour le verre (bouteilles, bocaux, ...)
- Une à 2 bornes à bande jaune : pour les bouteilles, flacons, film, barquettes et pots en plastiques, les emballages métalliques (conserves, aérosols, barquettes, ...) et les briques alimentaires
- Une borne à bande bleue : pour les papiers, journaux, magazines, prospectus, annuaires, cartonnettes, ...

Les bornes tri sont vidées 1 à 2 fois par semaine selon leur taux de remplissage.

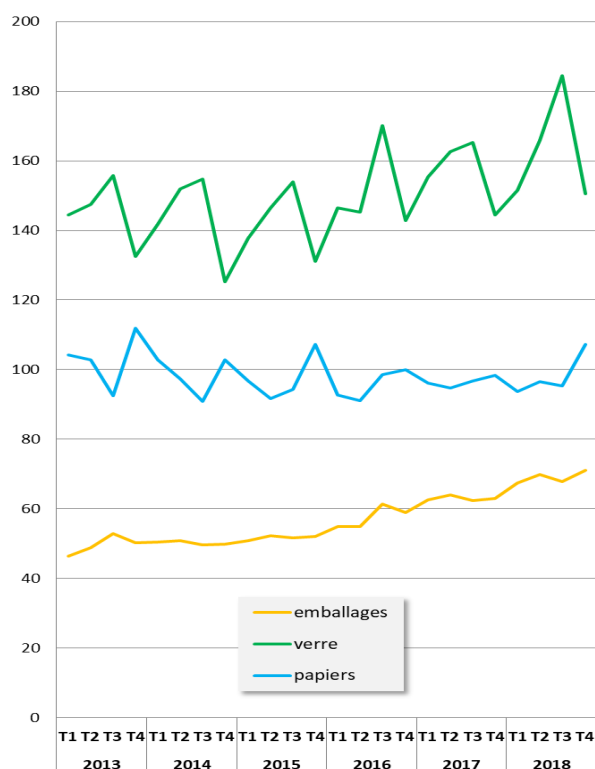
PERFORMANCES 2018

- **En 15 ans, + 17 KG par habitant**

77.6 kg en moyenne d'emballages triés par habitant en 2018 contre 60 kg en 2003. Le geste tri permet de détourner 34% des déchets de la poubelle grise.



Performances tri en apport volontaire (tonnes collectées/trimestre)



SECONDE VIE DES MATERIAUX

GESTION DU RECYCLAGE

- 3 flux triés, 12 matériaux recyclés :

	Matériaux		Centre de tri	Repreneur	Eco-organisme
Borne verte	verre		Séché EI à Changé	OI Manufacturing	ECO EMBALLAGES et ECOFOLIO sont devenus CITEO en 2018
Borne jaune	plastique	PE-PP-PS, PET (clair et foncé)		Séché EI	
	brique alimentaire			Revipap	
	métal	acier		Arcelor	
aluminium		Affimet			
Borne bleue	papiers	JRM		Séché EI	
	cartonnette	EMR			
Déchetterie	carton	cartons (dont gros de magasin)	Paprec à St Berthevin		

Les 3 flux (verre/papiers/emballages) collectés sur les bornes tri sont orientés au centre de tri à Changé où ils subissent un tri mécanisé par type de matériaux.

Ces derniers sont conditionnés (compactage en balles) pour être expédiés vers des repreneurs agréés qui assurent leur transformation en matière première secondaire.

Le verre n'est pas trié au centre de tri.

Le Pays de Loiron a signé le contrat « barème F » pour l'action et la performance avec l'éco-organisme CITEO.

Les soutiens versés à la collectivité sont calculés notamment en fonction des tonnages triés.



NOUVEAU

Depuis juillet 2016, **tous les emballages se tirent !**

Aux bouteilles et flacons plastiques, s'ajoutent les pots, films et barquettes.

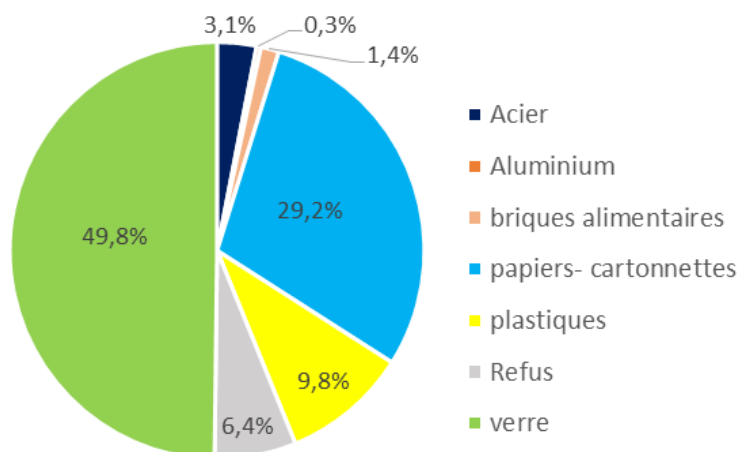
Inutile de le laver. Mais ne pas les emboîter entre eux.



BILAN QUANTITATIF

matériaux	Stock initial (fin 2017)	Tonnage produit (collecte)	Tonnage expédié (livraison aux repreneurs)	Stock final (fin 2018)
Acier	3.523	40.183	41.989	1.717
Aluminium	0.103	4.503	4.069	0.537
Briques alimentaires	0.393	18.561	18.192	0.762
EMR (papiers)	1.160	101.922	101.567	1.515
Gros de magasin	1.590	11.955	12.654	0.891
JRM (papiers)	-6.458	268.451	253.640	8.353
PE-PP-PS (plastique)	2.182	30.528	32.211	0.499
PET clair (plastique)	1.274	48.307	45.928	3.653
PET foncé (plastique)	-0.520	9.386	7.703	1.163
Film PE (plastique)	1.989	5.764	7.428	0.325
Film non PE (plastique)	1.961	34.572	33.982	2.551
Verre	0	652.42	652.42	0
Refus	0.032	83.403	80.684	2.751

Répartition tonnes triées



• Taux de refus

Les refus ou erreurs de tri sont les déchets non recyclables déposés dans les bornes tri par les usagers (exemple : brosse à dents, jouet plastique, ...).

✓ Le taux de refus (= tonnage de refus/tonnage collecté hors verre et cartons déchetteries) atteint 12,2% (contre moyenne nationale d'environ 20%).

Depuis 2017 les refus de tri sont valorisés en CSR (Combustible Solide de Récupération) qui alimente un four- chaudière dont la chaleur produite est acheminée via un réseau d'eau de 10km vers la ville de Laval.

POUBELLES BLEUES

- **8.2 tonnes**

Le Pays de Loiron organise une collecte sélective des **papiers de bureaux** issus des établissements administratifs du territoire.

Depuis octobre 2005, les deux collèges, les mairies, puis depuis 2007, les écoles primaires et les bibliothèques participent à ce dispositif nommé « poubelle bleue ».



Il consiste notamment en la fourniture de corbeilles et bacs destinés à la collecte spécifique du papier.

Le ramassage est réalisé à date fixe (le 1^{er} mardi de chaque mois).

Les papiers rejoignent un centre de tri pour suivre une filière de valorisation.

Une charte qualité a été soumise aux utilisateurs afin de préciser les consignes de tri et donc de limiter les refus.

Chaque tonne de papier-carton triée préserve nos ressources naturelles et fait économiser **2.5 tonnes de bois**



LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES



HORAIRES ET FREQUENTATION

ORGANISATION

• Accueil réglementé

Le dépôt des **déchets volumineux et dangereux** en déchetterie permet de :

- soustraire certains déchets du flux des ordures ménagères résiduelles
- freiner le développement des dépôts sauvages
- favoriser le recyclage et la valorisation de certains matériaux
- supprimer le brûlage
- réduire les atteintes à l'environnement (certains déchets étant corrosifs, irritants ou nocifs).

Les déchets acceptés sont choisis essentiellement en fonction des filières de valorisation ou des centres de traitement situés à proximité pour éviter des surcoûts de transport. Et il est inutile de prévoir des tris sophistiqués si les débouchés n'existent pas.

Les règlements intérieurs des déchetteries intercommunales sont affichés sur place et dans les mairies. Les dépôts sont **limités à 2m³ par jour**.

L'accueil des **professionnels** est autorisé sauf le samedi. Leurs dépôts font l'objet d'une facturation trimestrielle (prix unitaire revu annuellement, par type de matériaux, et harmonisé à l'échelle départementale).

• Horaires d'ouverture (jusqu'au 31 décembre 2018)

La déchetterie à Port-Brillet a été construite en septembre 2001, celle à Montjean, en septembre 2003.

	PORT BRILLET	MONTJEAN (du 1 ^{er} oct. au 31 mars)	MONTJEAN (du 1 ^{er} avril au 30 sept.)
Lundi	9h30-12h / 13h30-18h	14h30-17h	14h30-17h
Mardi	9h30-12h / 13h30-18h	FERME	FERME
Mercredi	9h30-12h / 13h30-18h	14h30-17h	14h30-17h
Jeudi	9h30-12h / 13h30-18h	FERME	FERME
Vendredi	9h30-12h / 13h30-18h	14h30-17h	14h30-18h
Samedi	9h30-12h / 13h30-18h	9h30 -12h / 14h-17h	9h30 -12h / 14h-18h
TOTAL	42 h	13 h	15 h

FREQUENTATION

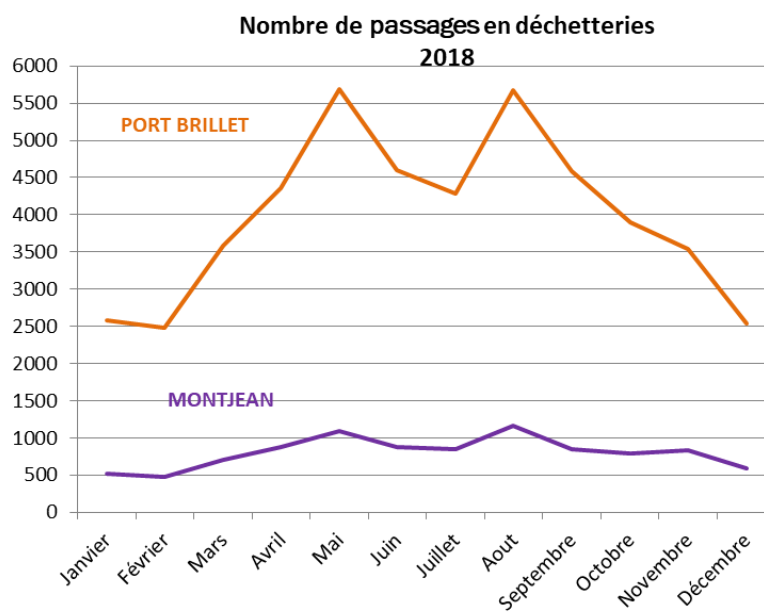
- Evolution : x3 en 15 ans

57 420 passages ont été enregistrés en 2018 (c'est + 2.8% par rapport à 2017) soit **3.4 visites en moyenne par habitant** et par an.

83% de la fréquentation est concentrée sur la déchetterie à Port Brillet.

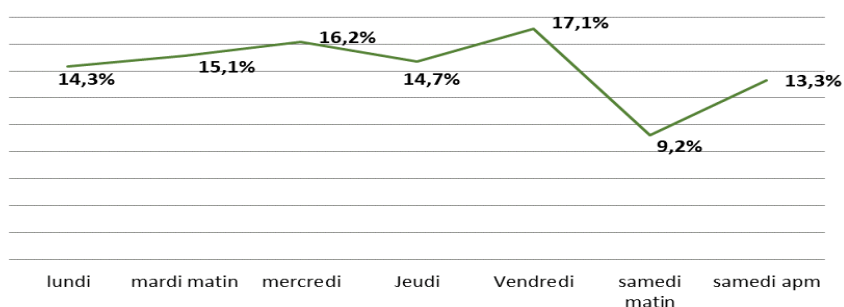
Les pics sont liés à la saisonnalité et essentiellement aux dépôts de végétaux.

	Nombre de passages : moyenne hebdomadaire
2003	354
2004	500
2005	600
2006	701
2007	806
2008	843
2009	926
2010	859
2011	1 009
2012	1 104
2013	1 006
2014	1 026
2015	1 020
2016	1049
2017	1074
2018	1 104

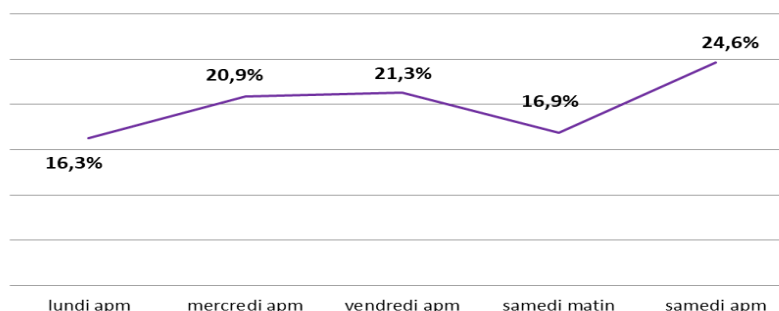


- Zoom par jour

Fréquentation déchetterie de Port Brillet 2018 (47815 passages)



Fréquentation déchetterie Montjean 2018 (9605 passages)



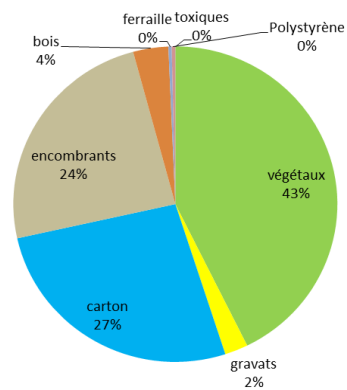
• Fréquentation par les professionnels

Elle représente moins de 1% de la fréquentation totale.

Les dépôts sont constitués essentiellement par les végétaux (600 m3).

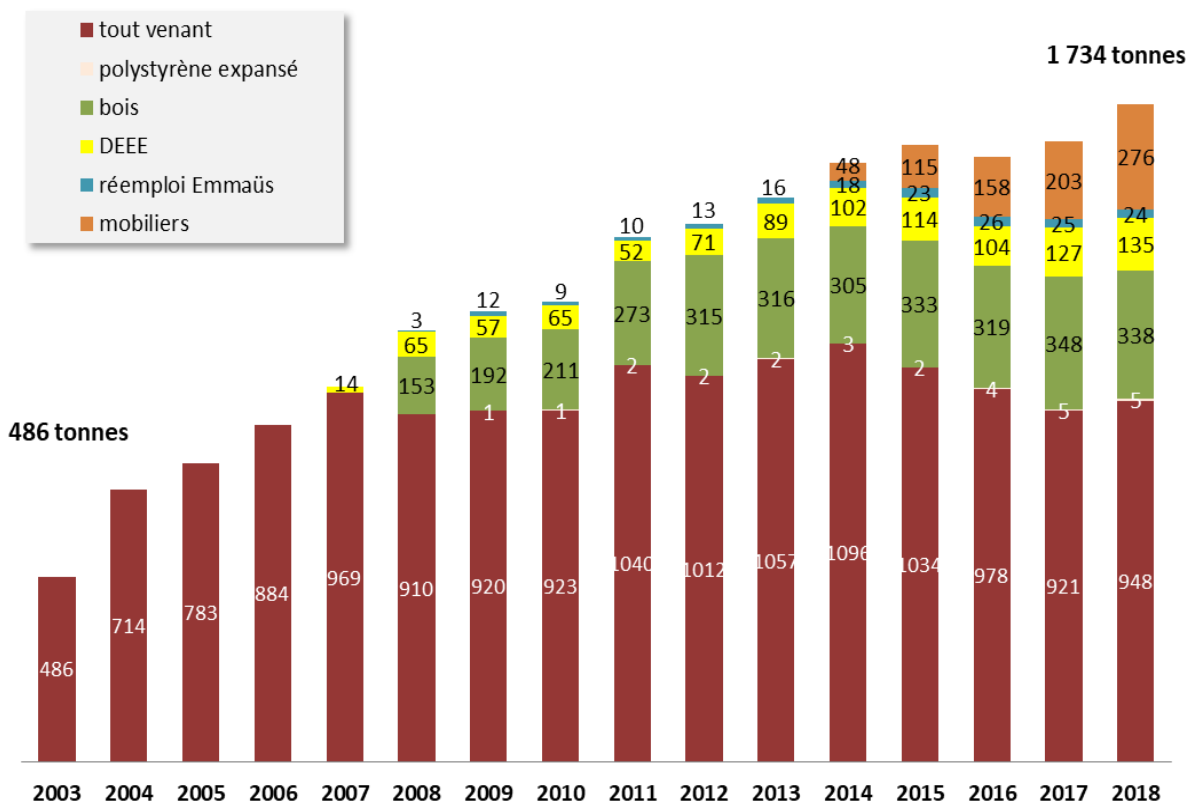
Cependant la part de végétaux déposés par les mairies a été divisé par deux : des efforts exemplaires ont porté sur la mise en œuvre d'alternatives (broyage-paillage, valorisation des tontes en agriculture, mulching).

Répartition des dépôts professionnels par matériau (1 380 m3)



DECHETS NON DANGEREUX

DETOURNEMENT DU TOUT VENANT VERS LA VALORISATION



Depuis 2008, l'installation des bennes bois, le partenariat avec Emmaüs pour le réemploi, la mise en place de la filière **DEEE** (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), et la collecte spécifique du polystyrène (PSE) ont permis de freiner la hausse des déchets tout venant destinés à l'enfouissement.

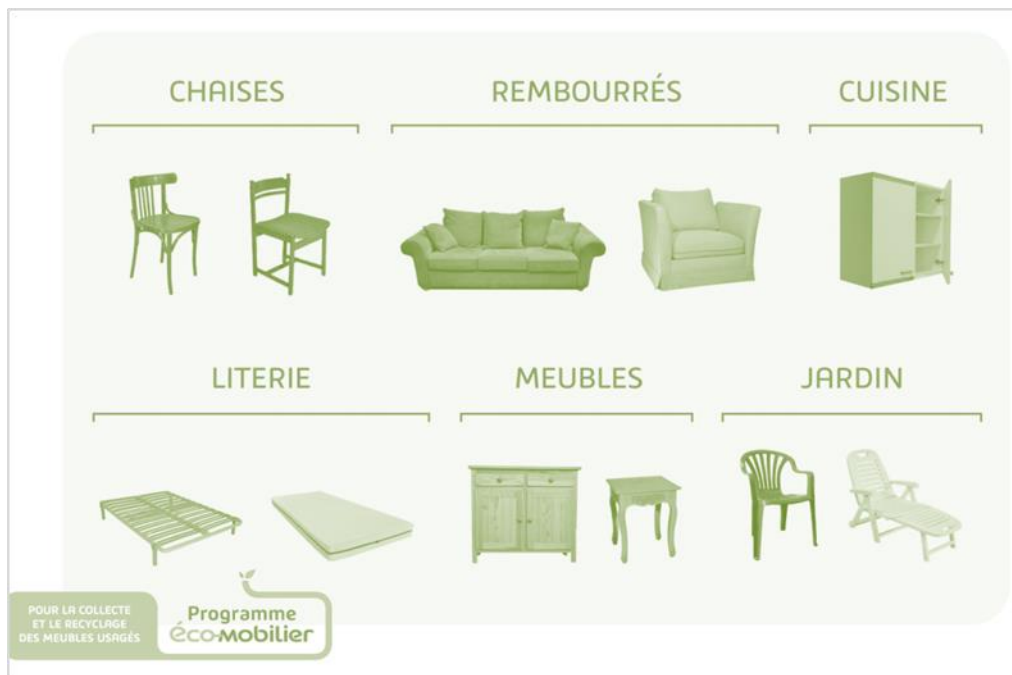
Et depuis le 1^{er} juillet 2014, une benne **DEA** (Déchets d'Eléments d'Ameublement) dite « mobiliers » est opérationnelle à Port Brillet. Depuis mars 2017 à Montjean.

D.E.A

Ce sont les Déchets d'Eléments d'Ameublement. Ils font l'objet d'une filière REP organisée au Pays de Loiron depuis juillet 2014.

Il s'agit des meubles ou parties de meubles, quelque que soient le type ou le matériau.

Par contre les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier (ex : tapis ; tableau, miroir, poussette, parquet, siège auto, porte, fenêtre, vasque, évier, robinetterie, stores, lampe, plaque de cuisson, table à repasser, barbecue, parasol, ...).



- ✓ En 2018, le Pays de Loiron affiche un ratio moyen de **16 kg par habitant** (276 tonnes collectées) contre 6.9 kg en 2015.

L'éco-organisme pour les collectivités est **ECOMOBILIER**. Il est chargé d'organiser la reprise des DEA en déchetteries ; « Filière opérationnelle ».

Rng : VALDELIA est l'éco- organisme en charge de la collecte et du recyclage du mobilier à usage professionnel (collectivités, hôpitaux, maisons de retraite, caserne, logement étudiants, hôtels, camping, restaurants, salles de spectacles, etc ...).

D.E.E.E ou D3E

Ce sont les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Ils ne doivent pas être jetés à la poubelle. Ils font l'objet d'une filière REP organisée au Pays de Loiron depuis septembre 2007. Il s'agit des appareils fonctionnant avec une prise, une pile ou un accumulateur.

La collecte est organisée en déchetterie selon 5 flux :

- le Gros Electroménager Hors Froid (gazinière, lave-linge, micro-onde, ...)
- le Gros Electroménager Froid (congélateur, réfrigérateur, ...)
- les écrans (ordinateur, téléviseur, ...)
- les Petits Appareils en Mélange (grille-pain, téléphone, imprimante, appareil photo, mixeur, ...)
- les lampes (tubes, ampoules économiques)



- ✓ En 2018, le Pays de Loiron affiche un ratio moyen de **8 kg par habitant** (135 tonnes collectées) contre 7 kg en 2015.

L'éco-organisme désigné pour les collectivités de la Mayenne est **ECOLOGIC**. Il est chargé d'organiser la reprise des DEEE en déchetteries, sauf les lampes dont la reprise est assurée par **RECYLUM**, un autre éco-organisme.

Le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP)

Afin de développer le réemploi et le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Dans ce sens les filières dites de REP se déploient progressivement depuis la Loi Grenelle de l'Environnement. Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, en est le suivant : les fabricants/producteurs/importateurs/distributeurs doivent prendre en charge, notamment financièrement, l'élimination des déchets issus de leurs produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un **éco-organisme**. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière. En pratique, la plupart des producteurs choisissent cette solution. Ainsi le prix de vente d'un produit intègre le coût de sa fin de vie (**l'éco-participation**). Les contributions sont reversées pour partie aux collectivités locales qui assurent l'accueil de ces déchets. Mais avant tout, il appartient au vendeur d'organiser la reprise à titre gratuit (**1 pour 1**) lors d'une vente.

CARTON

Depuis juillet 2011, la déchetterie à Port Brillet est équipée d'un compacteur qui limite les rotations.

Le carton est collecté et trié par la société Séché Eco Industries qui en assure également la reprise et le recyclage.

- ✓ En 2018, 157 tonnes ont été valorisées soit 9.2 kg/habitant.



habitants	16109	16388	16388	16483	16557	16683	16807	16928	17038
année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonne collectée	85,6	102,5	122,6	128,3	122,3	134,6	140,8	151.2	157.2
KG/habitant	5.3	6.2	7.5	7.8	7.4	8.1	8.4	8.9	9.2

FERRAILLE



Depuis octobre 2012, les bennes ouvertes ont été remplacées par des bennes à fermeture hydraulique qui limite la récupération informelle.

La reprise et la valorisation de la ferraille sont assurées par Séché Eco Industries.

- ✓ En 2018, 258 tonnes ont été valorisées soit 15.1 kg/habitant.

année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonne collectée	125.7	144.7	141.6	136.7	153.6	151.6	207.7	231.3	257.6
KG/habitant	7.8	8.8	8.6	8.3	9.3	10	12.3	13.7	15.1

GRAVATS

Les déchets de gravats inertes sont enfouis en site de classe 3 par Séché Eco Industries.

année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonne collectée	846.6	957.6	868.3	848.8	955.2	1 012.2	952.7	941.5	1076.8
KG/habitant	52.5	58.4	53	51.5	57.7	60.7	56.7	55.6	63.2

BOIS

Depuis 2008, les bennes bois « en mélange » détournent les déchets de la benne tout venant destinée à l'enfouissement, et permettent une valorisation matière (production de panneaux de particule) à 100%.



- ✓ En 2018, 338 tonnes ont été valorisées soit 19.8 kg/habitant

année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonne collectée	210.9	273.5	315.4	316.4	305.4	332.6	318.8	347.9	337.7
KG/habitant	13.1	16.7	19.2	19.2	18.4	19.9	19	20.6	19.8

POLYSTYRENE

Depuis juillet 2008, le Pays de Loiron organise la collecte spécifique en sacs du polystyrène expansé (PSE). Ils étaient acheminés chez KNAUF à Torcé (35) qui les valorise jusqu'à début 2018. Depuis l'achat d'un compacteur, les pains de PSE sont repris par Séché Eco Industries.



- ✓ En 2018, plus de 1000 m³ (1 sac < 2 m³ environ = 10 kg) soit environ 5.1 tonnes ont été détournés des encombrants (contre 170 m³ en 2009).

année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de sacs collectés	59	168	160	178	252	258	431	492	501
KG/habitant	0.04	0.10	0.10	0.11	0.15	0.15	0.26	0.29	0.3

REEMPLOI

• Emmaüs 53 :

Depuis plus de huit ans, un partenariat à l'échelle départementale a permis d'organiser la collecte d'encombrants (bibelots, mobiliers, vélos, jouets, livres, matériel de bricolage, ...) pouvant être réparés et revendus par les compagnons d'**Emmaüs 53**.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
9.25	9.92	12.64	15.56	17.69	23.12	25.59	24.93	23.94
tonnes								

- ✓ En 2018, 24 tonnes ont été reprises soit 1.4 kg/habitant

Des enlèvements sont aussi organisés à la demande au domicile des habitants.



• Le Relais Bretagne / La Croix Rouge : textiles, chaussures et linge de maison



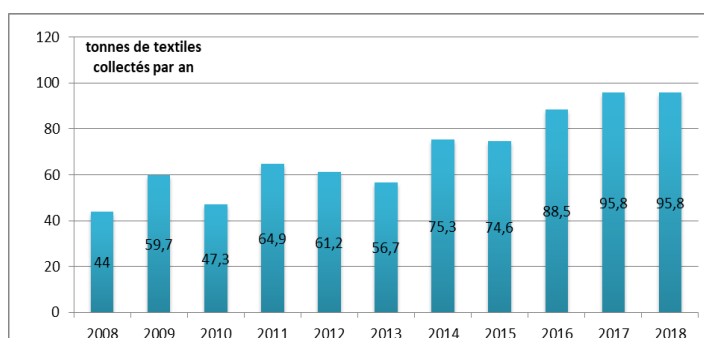
En avril 2009, la CCPL a passé une convention avec **Le Relais Bretagne** pour une coordination du dispositif d'implantation des bornes de collecte des textiles en place depuis 2001.

Puis en novembre 2014 avec **La Croix Rouge** qui a posé 3 bornes (au Bourgneuf la Forêt, St Cyr le Gravelais et Montjean).

Le circuit comporte 23 bornes de collecte sur le Pays de Loiron.

- ✓ En 2018, 95.82 tonnes ont été reprises soit 5.6 kg/habitant

85 % des textiles collectés sont recyclés (chiffons, isolant, export, vente boutique « Ding de Fring ») et 1 emploi est créé pour 60 bornes.

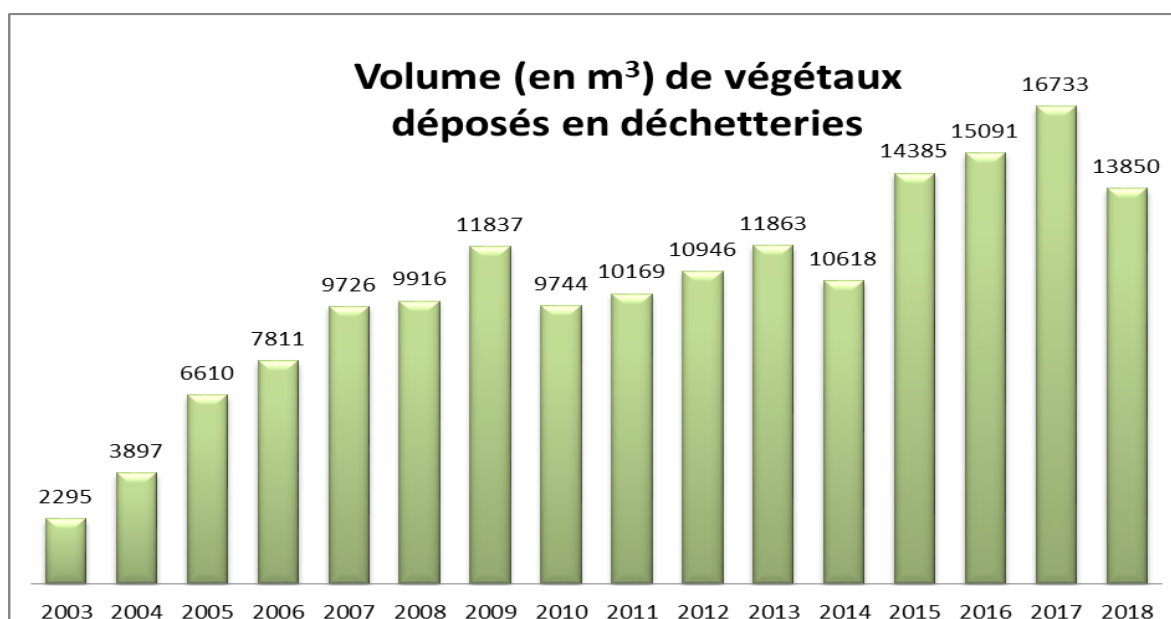


Les vêtements troués, abîmés sont récupérables. Par contre ils doivent être secs et présentés en sacs fermés avant d'être déposés dans la borne du Relais.

L'éco organisme **ECO TLC** soutient la collectivité pour ses actions de communication.

VEGETAUX

- Evolution des apports en déchetterie : 164 000 m³ depuis 2003



- ✓ En 2018, 2070 tonnes soit près de 14 000 m³ de végétaux ont été accueillis en déchetteries, soit en moyenne **2 m³ par ménage** ou 121 kg/habitant.

- Des alternatives simples, soutenues et pratiques:

Afin de promouvoir la gestion à domicile de ses végétaux, le Pays de Loiron vous accompagne :

- Mise à disposition de **composteurs**. Plus de 1 000 composteurs ont été distribués. A compter du 1^{er} janvier 2019, avec la fusion du Pays de Loiron et de Laval, la nouvelle collectivité procédera au remboursement de 25 € pour l'achat d'un composteur chez le fournisseur de son choix.
- Remboursement partiel pour la location (jusqu'à 40 € par ménage) ou l'achat (10% du montant plafonné à 100 €) de **broyeur à branches** chez le fournisseur de son choix. La première location totalement remboursé (dans la limite de 100€).
- Démonstrations de broyage



Jusqu'à 90 kg de déchets biodégradables peuvent être compostés par an par ménage.

Equivalent d'environ 35 000 remorques de particuliers qui ont défilé dans les déchetteries en 2018.

Ce sont aussi 154 camions semi-remorque pour évacuer ces dépôts de végétaux vers un site de compostage.

Quand on sait que les tontes contiennent 80% d'eau ...

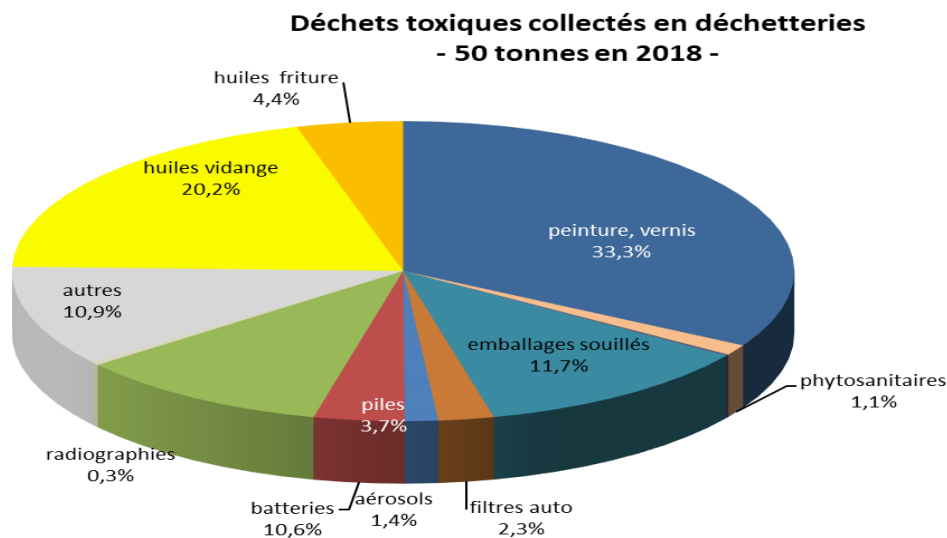


DECHETS DANGEREUX



PILES, RADIOGRAPHIES, FILTRES A HUILE, BATTERIES, HUILES USAGEES, EMBALLAGES SOUILLES, PHYTOSANITAIRES, PEINTURE, VERNIS, ...

- 50 tonnes collectées :



Ces déchets dangereux sont stockés par les gardiens dans une armoire spécifique.

Les gardiens suivent chaque année une formation sur la manipulation et le stockage de ces déchets à risques.

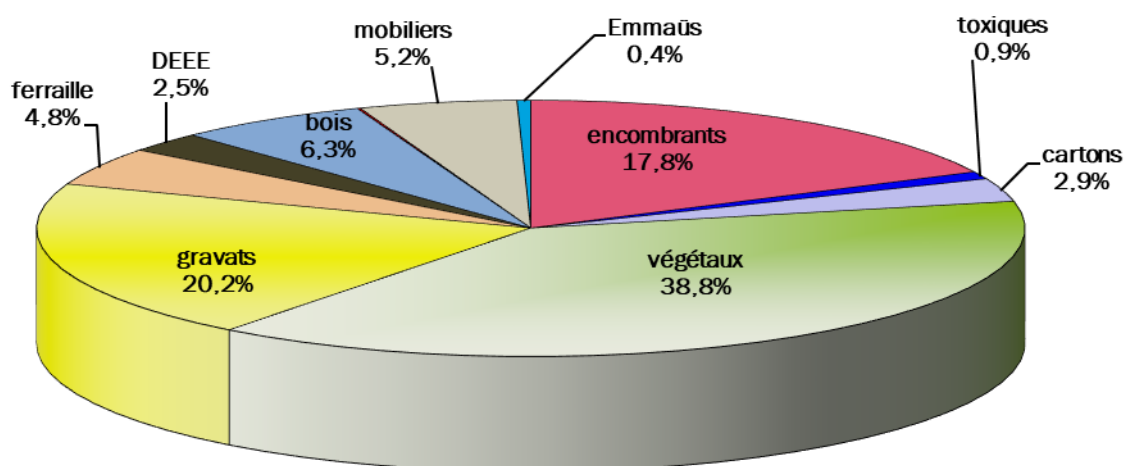
Depuis juillet 2013, le Pays de Loiron a passé une convention avec l'éco organisme **ECO DDS** (Déchets Diffus Spécifiques) qui assure l'élimination de 9 flux spécifiques au titre de la REP DDS.

BILAN QUANTITATIF DECHETTERIES 2018

- 314 kg par habitant soit 4 fois plus qu'il y a 15 ans :

	Tonnes PORT BRILLET	Tonnes MONTJEAN	TOTAL 2 déchetteries	Kg/habitant
Végétaux	1 668.0	402.0	2 070.0	121.5
Encombrants	807.7	140.5	948.2	55.6
Mobiliers	235.4	40.9	276.3	16.2
Gravats	968.6	108.2	1 076.8	63.2
Bois	291.4	46.3	337.7	19.8
DEEE	111.5	23.8	135.3	7.9
Ferraille	209.6	47.9	257.6	15.1
Carton	140.9	16.3	157.2	9.2
Toxiques	40	10.1	50.1	2.9
Réemploi (Emmaüs)	19.9	4.0	23.9	1.4
Polystyrène			5.1	0.30
Total	4 493 t	840 t	5 338.1 t	313.3 kg/hab.
Textiles Le Relais			95.8	5.6

Nature des dépôts en déchetteries (313 kg/hab)
-2018-



INDICATEURS FINANCIERS



MODALITES D'EXPLOITATION

Le Pays de Loiron a confié à des prestataires :

- l'enlèvement et le traitement des déchets collectés dans les 2 déchetteries intercommunales
- la reprise et valorisation des végétaux stockés sur la plate-forme à Port Brilllet
- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte sur le bourg et en points de regroupement en zone campagne
- la maintenance des bacs roulants pour les ordures ménagères résiduelles et pour les déchets assimilés des professionnels assujettis à la redevance spéciale
- le lavage annuel des bacs de regroupement en zone campagne
- le lavage annuel et un contrôle préventif des bornes tri enterrées
- l'enlèvement et le tri des matériaux recyclables collectés selon 3 flux dans les points tri d'apport volontaire

Aussi la compétence « traitement des ordures résiduelles » a été déléguée au Conseil Départemental de la Mayenne.

	Titulaire	Durée
Collecte O.M.R et tri sélectif	Véolia (Séché Transports sous-traitant collecte points tri)	2018-2021
Conteneurisation O.M.R (maintenance bacs appartenant au Pays de Loiron)	Plastic Omnium	2018-2021
Traitement O.M.R	Conseil Départemental 53	2003-2022
Collecte encombrants réutilisables à domicile	Emmaüs 53	Depuis 2009
Collecte encombrants réutilisables en déchetteries	Emmaüs 53	2014-2018
Enlèvement et traitement/valorisation des encombrants, du bois, du carton, de la ferraille et des gravats	Séché transports et Séché EI	2018-2021
Rotation des bennes végétaux vers la plate-forme de stockage à Port Brilllet	Séché transports	2018-2021
Reprise et valorisation des végétaux stockés à Port Brilllet et à St Pierre la Cour	Suez Organique	2018-2021
Reprise des déchets diffus spécifiques (toxiques REP)	ECO DDS	2018- 2023
Enlèvement et traitement des toxiques en déchetteries	TRIADIS (hors REP)	2018-2021
Enlèvement et traitement des DASRI	DASTRI	Depuis 2014
Collecte des huiles alimentaires en déchetteries	Ouest collecte Oil	Depuis 2011
Soutien et collecte des DEEE	OCADEEE/ Ecologic/Recylum	2014-2020
Collecte des piles en déchetteries	COREPILE	Depuis 2004
Collecte des cartouches d'imprimantes vides	Collectors	Depuis 2007
Collecte des textiles	Le Relais Bretagne La Croix Rouge	Depuis 2001 Depuis 2014
Eco organisme du textile-linge-chaussure	Eco TLC	2014- 2019
Eco Organisme des DEA	Eco mobilier	2018-2023
Reprise des JRM (Journaux Revus Magazines)	Séché EI	2015-2019
Reprise des plastiques et cartons triés (option fédération)	Séché EI	2018-2019
Reprise de l'acier trié (option filières)	Arcelor	2018-2022
Reprise de l'aluminium trié (option filières)	Affimet	2018-2022
Reprise des briques alimentaires triées (option filières)	Revipap	2018-2022
Reprise du verre trié (option filières)	OI Manufacturing	2018-2022
Contrat pour l'action et la performance (soutien matériaux triés hors JRM) - barème F	CITEO	2018 -2022
Lavage- maintenance PAV enterré	TEMACO	2015- 2020

BILAN FINANCIER PAR SERVICE

Les éléments chiffrés qui suivent sont extraits du suivi financier « année civile » du service environnement (diffère de quelques peu du compte administratif 2015 où les rattachements ne sont pas réalisés systématiquement).

CHARGES DE STRUCTURES

- 8.7 % de la facture déchets :

	dépenses	recettes
1 ETP responsable de service + 1 ETP secrétariat	81 312 €	
Diverses charges de structures (télécommunication, affranchissement, ...)	3 208 €	
TOTAL	84 520 €	
Coûts aidés moyens	84 520 € soit 4.96 €/habitant	

ORDURES RESIDUELLES

- 52 % de la facture déchets :

	dépenses	recettes
Collecte (forfait 14 communes)	286 057 €	
Collecte (4 PAV enterré)	3 488 €	
Traitement (Prix Unitaire départemental à la tonne)	207 057 €	14 102 € * + 19 469 €**
Maintenance des bacs (PU au volume)	26 120 €	
Achat de bacs	4 307 €	
Collecte annuelle de pneus sur silos / subvention CD53 + participation des agriculteurs	5 933 €	4 250 €
Équipements (BDR)	1 036 €	
Amortissement (socles BDR)	5 481 €	
Autres charges (dotations aux provisions ; créances non- valeur ; reversement fiscalité)	4 004 €	1 192 €
TOTAL	543 483 €	39 013 €
Coûts aidés moyens	504 470 €/an 29.6 €/habitant/an 198 €/tonne	

* avoir via le Conseil Départemental de la Mayenne concernant la compensation forfaitaire liée au transport des OMR vers le centre de traitement, assuré par le Pays de Loiron

** Dans le cadre du traitement des déchets ménagers par le Département de la Mayenne, et de la péréquation des coûts, une partie des tonnages collectés sur le Pays de Loiron est affectée en théorie à l'incinération (CVED de Pontmain) et bénéficie ainsi de soutiens par CITEO.

COLLECTE SELECTIVE

- 13.4 % de la facture déchets :

	dépenses	recettes
Collecte	108 094 €	
Centre de tri	137 301 €	
Collecte/tri « poubelles bleues »	2 631 €	
Mouvements de bornes	1 165 €	
Honoraires avocat / remboursement vandalisme		17 096 €
Géomètre projets points enterrés	3 450 €	
Intervention nids guêpes dans bornes	318 €	
Lavage - maintenance préventive annuels des bornes enterrées	12 477 €	
Soutiens Eco- organismes (CITEO) dont papiers n-1 et papiers n		12 960 + 137 197 €
Reprise des matériaux par les filières de recyclage		63 114 €
Eco TLC n-1		1 681 €
1 ETP animateur + 1 ETP agent en charge de l'entretien des points de collecte	72 105 €	
Frais de télécommunication	639 €	
Publicité marché	346 €	
Supports de communication (dont sacs tri) / aide prévention CD53 + ADEME*	7 217 €	43 867 €
Intervenants animations	5 149 €	
Visite scolaires (transport)	1 023 €	
Maintenance-carburant fourgon dédié à l'entretien des points de collecte	5 100 €	
Amortissement bornes tri + fourgon/ reprise subventions - vente ancien fourgon	63 222 €	14 172 €
TOTAL	420 237 €	290 087 €
Coûts aidés moyens	130 150 €/an 7.6 €/habitant/an 98.4 €/tonne	

*Au titre d'une convention relais au **CODEC** (Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire), l'ADEME et le Conseil Départemental de la Mayenne (CD53) soutiennent nos actions de communication.

DECHETTERIES

- 25.8 % de la facture déchets (dont 10% pour les végétaux):

	PORT BRILLET		MONTJEAN	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Collecte déchets banals	64 256 €		19 606 €	
Location benne bois			660 €	
Traitement déchets banals	79 509 €		13 253 €	
Collecte et traitement toxiques	10 452 €		2 030 €	
REP Eco DDS (refus/soutiens)	192 €	1 177 €	178 €	1 177 €
Réemploi (conventions Emmaüs)	1 786 €		1 786 €	
Reprise ferraille		18 684 €		4 278 €
Reprise batteries		948 €		
REP DEA- Eco Mobilier		5 413 €		5 413 €
Recyclage du carton (CITEO + repreneur)		31 694 € + 11 261 €		3 672 € + 1 372 €
REP DEEE (éco organismes)		7 400 €		2 630 €
Redevance dépôts déchets professionnels (dont commune St Pierre la Cour)		17 117 € + 4 555 €		1 773 €
Port Brillet = 2 ETP Montjean = 0.8 ETP (dont renfort mardi + jeudi à Port Brillet)	68 725 €		26 911 €	
Contrôle périodique (eau et bruit)				
Enquête publique / DETR travaux réaménagement Port Brillet	2 885 €	27 000 €		
Divers (charges haut de quai, contrôle extincteurs, maintenance site, réparations suite vandalisme, sacs PSE, fleurissement...) / subvention ADEME - remboursement assurances	8 260 €	215 €	4 439 €	492 €
Entretien gardes corps, bennes et compacteurs (cartons + PSE) / vente bennes HS	3 390 €	480 €		
amortissement	19 521 €		11 587 €	
TOTAL	258 976 €	125 944 €	80 450 €	20 807 €
Coûts aidés moyens	133 032 € 2.8 €/passage 29.4 €/tonne		59 643 € 6.2 €/passage 71.4 €/tonne	
	192 675 €/an 11.3 €/habitant/an 58.8 €/tonne (hors valorisation des végétaux et tonnes issues des dépôts directs sur la plate-forme à Port Brillet et à St Pierre la Cour)			

VALORISATION DES VEGETAUX

	dépenses	
Reprise et valorisation	51 610 €	
Accompagnement à la location et achat de broyeurs à branches	1 303 €	20 €
amortissement	4 758 €	148 €
TOTAL	57 503 €	
Coûts aidés moyens	3.4 €/habitant/an	
	27.8 €/tonne	

BILAN FONCTIONNEMENT DES DECHETTERIES (moyennes 2018)

57 420 passages	8 passages par ménage 93 kg déposés par passage 4.3 € par passage
250 178 €	46.7 € par tonne
5 338 tonnes	14.7 € par habitant ou 33 € par ménage 313 kg par habitant ou 700 kg par ménage dont plus du tiers sont des déchets verts

BILAN ANNUEL GLOBAL

SYNTHESE SECTION FONCTIONNEMENT 2018

En € TTC	Dépenses	Recettes des services	Coûts aidés	Tonnage annuel	Coût par tonne	KG par habitant	Coût par habitant
Charges de structures	84 250 €	-	84 250 €	-	-	-	4.96 €/hab.
Ordures Ménagères résiduelles	543 483 €	39 013 €	504 470 €	2 545 t	198.2 €/t	149 kg/hab.	29.61 €/hab.
Tri sélectif	420 237 €	290 087 €	130 150 €	1 322 t	98.4 €/t	77.6 kg/hab.	7.64 €/hab.
Déchetteries	339 426 €	146 751 €	192 675 €	3 268 t	46.8 €/t	192 kg/hab.	14.68 €/hab.
Gestion des végétaux	57 671 €	168 €	57 503 €	2 070 t		121 kg/hab.	
TOTAL	1 445 067 €	476 019 €	969 048 €	9 205 t	105 €/t	540 kg/hab.	56.8 €/hab.

COÛT MOYEN PAR HABITANT en 2018:

Ordures résiduelles	29.61 €	149 kg
Tri sélectif	7.64 €	77.6 kg
Végétaux	4.36 €	121.5 kg
Encombrants	5.70 €	55.6 kg
Mobilier DEA	- 0.60 €	16.2 kg
Bois	1.47 €	19.8 kg
DEEE	- 0.59 €	7.9 kg
Polystyrène PSE	0 €	0.3 kg
Gravats	0.92 €	63.2 kg
Ferraille	-0.72 €	15.1 kg
Carton	-2.11 €	9.2 kg
Réemploi (Emmaüs)	0.20 €	1.4 kg
Textiles (Le Relais)	-0.10 €	5.6 kg
Toxiques	0.61 €	2.9 kg
Haut quai déchetteries	5.47 €	
Charges de structures	4.96 €	

Total 57 € par an
financés par la TEOM et la RS



Par semaine

Total 540 kg par an

Soit 10.4 kg

Par semaine

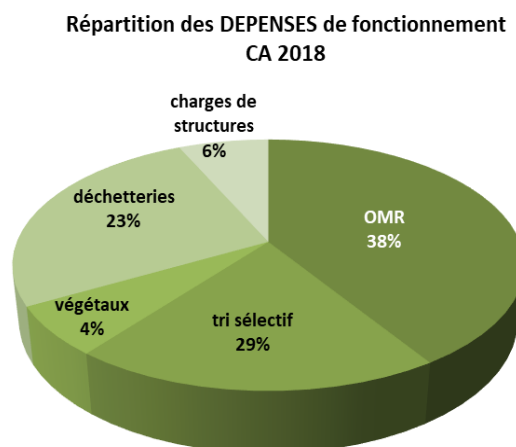
MODALITES DE FINANCEMENT

DEPENSES : 1.4 millions d'euros

- 1.4 millions d'euros par an

Les charges de structures sont les charges transversales dédiées au fonctionnement du service.

Les moyens humains (17%) sont répartis selon les fonctions des agents.



RECETTES : 1.6 millions d'euros

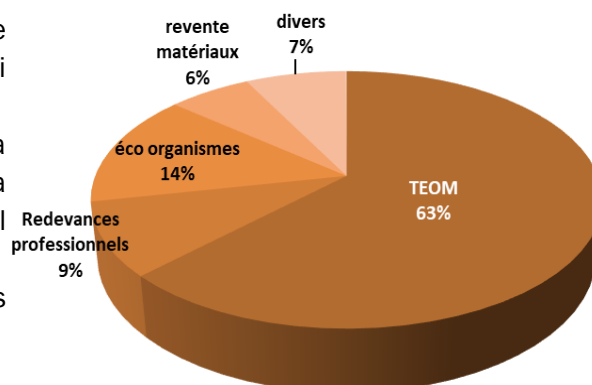
- T.E.O.M.

La Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) due au titre de l'impôt foncier bâti, est la principale recette qui équilibre les dépenses.

Le Pays de Loiron vote chaque année les taux qui la définissent. De 2010 à fin 2013, l'excédent de la section fonctionnement a pourvu le budget général qui avait participé par le passé aux investissements.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le budget « déchets ménagers » est annexé.

Répartition des RECETTES de fonctionnement 2018



- Redevances des professionnels (jusqu'au 31 décembre 2018)

Elles comprennent la facturation des dépôts en déchetteries (23 445 €) et la Redevance Spéciale (122 949 €). Cette dernière est recouvrée auprès des professionnels doté d'un bac identifié (artisans, commerçants, entreprises, écoles, mairies, ...) dans le cadre d'une convention individuelle. Son montant est calculé en fonction du nombre et volume respectif de bac mis à disposition (47.3 € m³ en 2018); Il est révisable annuellement.

Les 164 professionnels assujettis à la RS au Pays de Loiron sont exonérés de la TEOM.

- Autres produits (= recettes des services hors dépôts professionnels en déchetteries soit 451 744 €)

Il s'agit essentiellement des recettes issus de la vente des matériaux (tri sélectif, cartons, batteries et ferrailles des déchetteries), du soutien des éco -organismes (CITEO, Eco TLC, ECOLOGIC, Recylum, ECO DDS, ECO Mobilier) et des partenaires (ADEME et CD53).

« Divers » inclus notamment les avoirs du CD53 pour le transport des OMR.

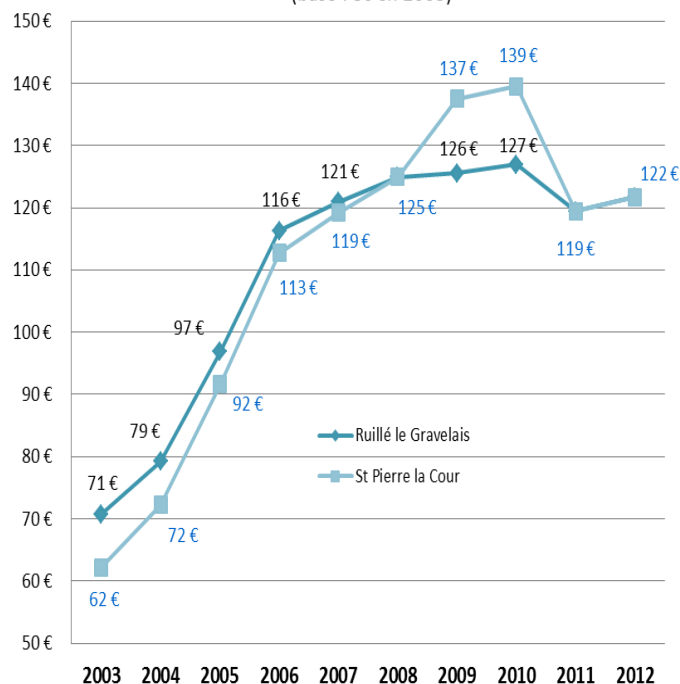
EVOLUTION DE LA T.E.O.M.

• TAUX UNIQUE, SERVICE UNIQUE :

- De 2003 à 2008 : les taux différents dans chaque commune lors de la prise de compétence par le Pays de Loiron, font l'objet d'un lissage progressif. L'évolution de la TEOM est maîtrisée grâce à la participation du budget général (remboursement de cet encours depuis 2010 via soldes excédentaires)
- En 2009 et 2010 : un zonage des taux est institué entre les 4 et 11 communes afin de tenir compte du service rendu qui diffère (tri sélectif en porte à porte sur les 4 communes alors desservies par le syndicat à Vitré)
- Depuis 2011 : taux unique sur les 15 communes (le zonage bourg/campagne sur les 11 communes est maintenu)
- En 2011 : baisse des taux votés pour accompagner le changement de service sur les 4 communes (passage du tri sélectif en apport volontaire comme pratiqué à l'origine sur les 11 communes)
- Depuis 2012 : taux votés maintenus. L'évolution de la contribution est celle de l'augmentation des bases fiscales.

Exemples d'évolution de contribution TEOM

(base 780 en 2003)



• T.E.O.M. 2017 :

Le produit de la TEOM voté en 2018 s'élève à 1 000 000 € (1 003 310 € perçus) pour un taux zone bourg de 13 % (et 11.70 % en zone campagne).

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
833 911 €	868 862 €	899 176 €	916 330 €	933 530 €	954 165 €	980 572	1003310€

LA REDEVANCE SPECIALE (R.S)

• HISTORIQUE :

Instituée au Pays de Loiron depuis le 1^{er} janvier 2006, la R.S. est un mode de financement du service public d'élimination des déchets non ménagers.

Les **déchets non ménagers**, comme leur nom l'indique, sont les déchets qui ne sont pas produits par les ménages. On parle aussi de **déchets assimilés**. Ils sont de nature quasi équivalente aux ordures ménagères, mais sont produits par les collectivités, les artisans, les commerçants, bâtiments administratifs, entreprises, services, ...

La Communauté de Communes du Pays de Loiron peut assurer, en application de l'article L2224-14 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.), l'élimination des déchets assimilés, qui, de par leurs caractéristiques et les quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

Pour couvrir les frais de ce service, elle doit mettre en place la redevance spéciale, en application de l'article L 2333-78 du C.G.C.T. et de la loi 92-646 du 13 juillet 1992.

Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment, de la quantité de déchets éliminés.

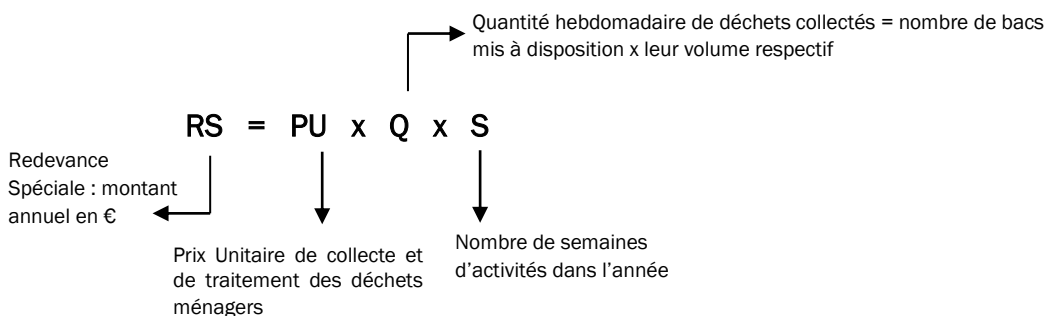
Elle est indépendante de la T.E.O.M.

Elle permet de mieux sensibiliser les professionnels à la gestion de leurs déchets en développant la valorisation.

• FORMULE DE TARIFICATION (jusqu'au 31 décembre 2018) :

Les professionnels qui souhaitent être desservis par le Pays de Loiron sont soumis à la redevance spéciale. Les modalités d'application par le Pays de Loiron sont les suivantes :

- formule de tarification directement dépendante du volume de bac mis à disposition (couleur de couvercle bordeaux, distincte du bac particulier qui est bleu)
- **PU** = prix unitaire correspond à ceux de la collecte et du traitement pratiqués par les prestataires l'année n-1 (frais de gestion et de location- maintenance des bacs non inclus) sur la base d'une densité de 250 kg/m³
- facturation semestrielle
- à partir du 1^{er} litre de déchets produits (bacs de 80 à 770 litres)
- **S** = 36 semaines d'activités annuelles prises en compte pour les établissements scolaires, 16 semaines pour les établissements où s'exercent exclusivement des activités extra scolaires, et 47 semaines pour les autres
- un seul mode de financement retenu (les assujettis à la RS seront exonérés de la TEOM affectée au local professionnel)



• **R.S. 2016 :**

- ✓ Le montant de la RS perçue en 2018 s'élève à **122 949.47 €** et concerne 164 redevables.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant annuel	123 920 €	126 551 €	126 642 €	127 898 €	127 192 €	120 729 €	122 307	122 949 €
PU (€/litre)	0.041	0.0422	0.0422	0.0433	0.0446	0.0453	0.01469	0.0473

Répartition des bacs mis à disposition des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale

80 Litres	120 L	180 L	240 L	340 L	500 L	660 L	770 L	TOTAL
62	43	16	41	36	18	15	17	248 bacs soit 67 m ³

Répartition des redevables selon les types d'activités (hors mairies)

	nombre
Métiers de la bouche (restauration, boulangerie, épicerie, boucherie, ..)	26
Hébergement (maison de retraite, crèche, ..)	15
garages	10
Métiers de la santé (médecins, pharmaciens, aides à domicile, ..)	19
industries	18
Artisans bâtiment (menuisier, électricien, ..)	9
Autres artisans (coiffeur, fleuriste, ...)	16
Etablissements scolaires privés	9
divers	26

LES AIDES (section fonctionnement)

- 452 574 € soit 28% des recettes globales :

	OMR	Collecte sélective et prévention	Déchetteries
CITEO	19 469 € (soutien valorisation énergétique)	137 197 € (soutiens matériaux)	35 366 € (cartons)
ECOFOLIO (n-1)		12 960 €	
ECO TLC (n-1)		1 681 €	
ECO Mobilier			10 826 €
ECO DDS			2 354 €
OCADEEE			10 030 €
Sous total Eco organismes		229 883 €	
REPRENEURS		63 114 €	12 633 € (cartons) + 22 962 € (ferraille) + 948 € (batteries)
Sous total repreneurs		99 657 €	
ADEME		38 862 €	
Conseil	1 581 €	5 005 €	
Départemental 53 divers	17 963 €	31 268 €	28 355 €

LES PRESTATIONS REMUNEREES

- 1 039 948 € soit 72% des dépenses :

En € TTC	OMR	Collecte sélective	déchetteries
VEOLIA	286 057 €	109 259 €	
PLASTIC OMNIUM	30 427 €		
CD 53 (sans déduction avoir transport)	207 057 €		
GROUPE SECHE	3 488 €	137 301 €	177 284 €
TEMACO	12 477 €		
(pneus)	5 933 €		
TRIADIS			12 482 €
Chimirec (refus Eco DDS)			370 €
SUEZ ORGANIQUE			51 610 €
EMMAÛS 53			3 572 €
Alternatri		2 631 €	
TOTAL	545 439 €	249 191 €	245 318 €

Ces dépenses ont diminué de 3% par rapport à 2017.

INVESTISSEMENTS

En € TTC	Dépenses	Recettes
Solde n-1 reporté		57 895 €
Excédent section fonctionnement		54 460 €
Opération d'ordre entre sections	5 396 €	
Amortissement		104 237 €
Déchetteries (travaux Port Brillet, gardes corps)	284 852 €	
Nouvelles bornes tri	178 424 €	5 376 €
Fourgon neuf (entretien PAV)	48 000 €	
Vente composteurs		1 060 €
FCTVA		15 250 €
TOTAL	516 672 €	238 278 €
solde	- 278 394 €*	

* le solde des subventions relatives aux travaux sur la déchetterie à Port Brillet et aux points tri enterrés seront perçues en 2019

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX



VALORISATION MATIERE

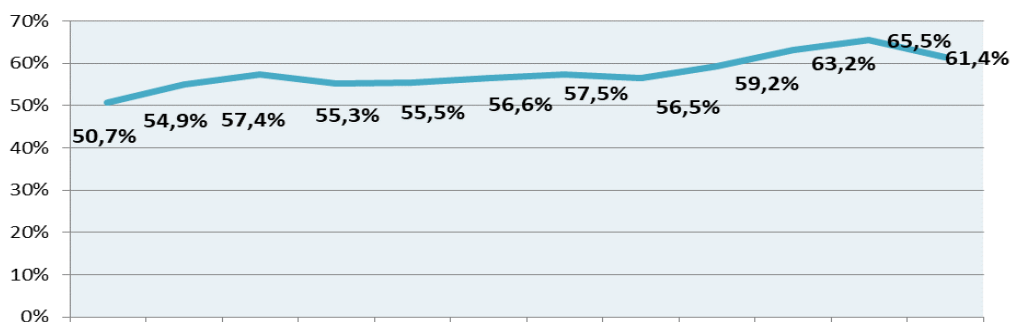
Les déchets valorisables sont :

- les emballages issus de la collecte sélective
- le carton, la ferraille, les végétaux, le bois, les gravats, le mobilier, le PSE et les DEEE issus des déchetteries

La part non valorisée comprend :

- les ordures ménagères résiduelles
- les déchets toxiques et les encombrants issus des déchetteries

Evolution de la part de valorisation des déchets ménagers et assimilés de 2007 à 2018



MODES DE TRAITEMENT

Répartition des modes de traitement - 2018 -

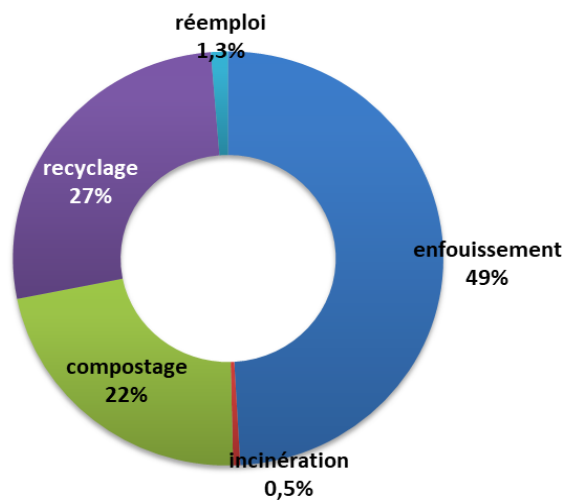
Recyclage / valorisation matière = carton, bois, ferraille, DEEE, DEA, emballages issus des points tri sélectif, PSE

Enfouissement = ordures ménagères résiduelles (en pratique), encombrants, gravats

Compostage = végétaux

Incinération = déchets toxiques en partie

Réemploi = textiles, Emmaüs



BILAN ECOLOGIQUE DU TRI

E- tonnes

Eco emballages a mis au point un logiciel permettant d'évaluer les correspondances par type de matériau recyclé, et leur impact respectif sur l'environnement et les ressources naturelles.



	Papiers-Cartons 401 tonnes	Verre 652 tonnes	Plastiques 94 tonnes	Acier 40 tonnes	Aluminium 4.5 tonnes
Equivalence en emballages triés :	5.6 millions de boîtes céréales	1 631 000 Bouteilles de 75 cl	2 540 000 bouteilles de 75 cl	446 444 boîtes de conserve	300 200 canettes de 33 cl
Soit une distance de	1 560 km de boîtes mises bout à bout	490 km de bouteilles mis bout à bout	762 km	53.6 km	33 km
Soit un volume de	23 941 m ³	1 223 m ³	3 810 m ³	420 m ³	99 m ³
Equivalence en produits recyclés :	1 055 000 emballages en cartons	1 631 000 Nouvelles bouteilles	93 980 Pulls polaires	893 chariots de supermarché	450 vélos
Equivalence en ressources naturelles (basée sur process de fabrication et consommation des industriels) :					
Tonnes économisées	1 million t de bois	430 t de sable	75 t de pétrole	40 t de minerai de fer 20 t de coke	9 t de bauxite
Volume d'eau économisé (consommation moyenne 55 m ³ /hab/an)	8 418 m ³	652 m ³	760 m ³	683 m ³	36 m ³
GJ d'électricité économisée (consommation moyenne 39 GJ/ménage/an)	6 815 GJ	2 610 GJ	4 700 GJ	763 GJ	473 GJ

Par le tri sélectif, le Pays de Loiron a permis d'économiser la **consommation moyenne en eau de 190 personnes, et en électricité de 394 foyers.**

REDUCTION DES DECHETS

La Mayenne "Territoire zéro déchets zéro gaspillage"

Le Conseil Départemental engage de nombreuses actions pour fédérer les territoires sur la prévention des déchets ménagers : campagne de communication « soyons tous écomotivés », « Modecom », caractérisation des bennes encombrants en déchetteries, convention Emmaüs 53, démonstrations de paillage délocalisés, lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, etc...

Objectifs départementaux fixés pour 2018 :

Tri sélectif	91 kg par habitant
OMR	164 kg
déchetteries	289 kg



EN MAYENNE, SOYONS TOUS ECOMOTIVES

Dans une volonté d'harmoniser les messages de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets, le Conseil Général de la Mayenne a notamment lancé le site www.ecomotives53.fr où notamment chaque EPCI mayennais compétent en matière de déchets vous informe.



SUPPORTS DE COMMUNICATION

- RENDEZ-VOUS A DOMICILE :

Pour chaque nouvel habitant qui contacte le Pays de Loiron, mais aussi pour mieux comprendre les enjeux du tri sélectif et de la prévention, ou encore accompagner les usagers où des refus de collecte s'avèrent récurrents, un chargé de communication se rend à domicile sur rendez-vous.

- MEMO TRI et SACS TRI :

Outils pratiques pour repérer où bien jeter son déchet.

- GUIDE PRATIQUE DU COMPOSTAGE :

Un dépliant est remis à chaque distribution de composteur.

- STOP PUB :

Disponible en mairie ou sur simple demande.



CONCLUSION

Faits marquants 2018

- Démarrage des nouveaux marchés de prestations pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. Impact sur la collecte des OMR (qui se déroule en journée désormais)
- Réaménagement de la déchetterie à Port Brillet (création d'un double accès) et arrêté préfectoral du 18 juin 2018 portant autorisation d'exploiter
- 3^{ème} édition du « **Vide Jardin** » le 07 octobre 2018

Perspectives 2019

- Au 1^{er} janvier 2019 Le Pays de Loiron fusionne avec Laval Agglomération pour créer un nouveau territoire : le schéma de collecte devrait ne pas évoluer avant fin 2021 (les marchés en cours se poursuivant)

Chiffres clés 2018

- 17 038 habitants (INSEE population légale au 1^{er} janvier 2019)
- 1/3 des déchets résiduels détournés de l'enfouissement grâce au geste tri
- 25 tonnes d'encombrants détournés de l'enfouissement au profit de l'association Emmaüs 53
- 1/5^{ème} des déchets produits sont des végétaux !
- 1 104 passages/semaine en moyenne dans les déchetteries
- 24 % des boîtes aux lettres dotées d'un STOP PUB
- 1000 composteurs distribués depuis 2007 et plus de 120 remboursements à la location ou achat de broyeur à branches
- 1.10 € = coût moyen de revient par personne et par semaine pour éliminer ses déchets dans le respect de la réglementation et de l'environnement
- 10.5 kg de déchets tout flux confondu collectés en moyenne par habitant et par semaine

ANNEXES

- ✓ **Synoptique**
- ✓ **Sigles**
- ✓ **Prix unitaires des dépôts professionnels en déchetteries**
- ✓ **Liste des points tri sélectif**
- ✓ **Règles de dotations en bacs individuels OMR**
- ✓ **Bilan des actions de communication**

LEXIQUE

Abréviations	Signification
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
BAV ou PAV	Borne d'Apport Volontaire ou Point d'Apport Volontaire
BDR	Bac De Regroupement
CC	Corps Creux (bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, les emballages métalliques). Un des 3 flux de la collecte sélective en apport volontaire.
CD 53	Conseil Départemental de la Mayenne
CP	Corps Plats (les papiers, les emballages en carton, les cartonnettes, les journaux, revues, magazines, annuaires, publicités, brochures, catalogue...) Un des 3 flux de la collecte sélective en apport volontaire.
CS	Collecte Sélective (tri des recyclables)
C1	Fréquence hebdomadaire de collecte des ordures résiduelles (1 = un passage par semaine)
CVED	Centre de Valorisation Energétique des Déchets
DDS	Déchets Diffus Spéciaux (toxiques)
DEEE (ou D3E)	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DIB	Déchets Industriels Spéciaux
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des Particuliers
DV	Déchets Verts
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles (poubelle grise)
PAP	Porte à Porte (ex. : collecte des ordures ménagères résiduels)
RS	Redevance Spéciale
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

Prix Unitaires

Dépôts professionnels en déchetteries

En €/m3	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Carton	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ferraille	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Végétaux	10 €	12 €	12 €	14 €	14 €	14.50 €	14.50 €
Tout Venant	22 €	24 €	25 €	25 €	25 €	26 €	26 €
Gravats	19 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Bois	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €
Polystyrène	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Toxique (€/kg)	2.70 €	2.80 €	2.80 €	2.80 €	2.80 €	2.80 €	2.80 €

Localisation des 63 points tri

	emplacement	Aérien ou Enterré
Beaulieu sur Oudon	rue de la poste	E
	salle des fêtes	A
Bourgon	rue des Lavandières	E
	carrefour Le haut Feil	A
	chemin de La Baudais	A
Bourgneuf la Forêt	place de la tannerie	E
	rue des glycines	A
	service technique	A
La Brulatte	salle des fêtes- rue des écoles	A
	lotissement Bosquet	E
	Charpenterie	A
Le Genest St Isle	derrière superette	A
	parc du plessis / espace Roger Janvier	E
	Lotissement Orée du Plessis- rue Rochers (<i>dont 2 OMR</i>)	E
	extension Lot. Orée Plessis (<i>dont 1 OMR</i>)	E
	St Isle	A
	Haut Bourg	A
	route de la Lucette	A
	salle des fêtes- terrain foot	A
	route Olivet- rue de la Galetière	A
La Gravelle	rue Mme Sévigné	A
	lotissement Ronceray/Niffiou	E
	ECOPARC	A
Launay Villiers	chemin vieux logis	E
	parking terrain foot (atelier technique)	A
Loiron- Ruillé	route Ahuillé- service technique	E
	terrain foot- rue Pierre Coubertin	A
	rue de la Chapelle	A
	salle des fêtes - Loiron	E
	Lotissement Orée du bois (<i>projet en enterré</i>)	A
	parking face cimetièrre Loiron	A
	salle des fêtes Ruillé- Lot. De la Mairie - rue Hébert	E
	<i>lotissement Les Tilleuls (projet début 2019- dont 1 OMR)</i>	E
	place de la Rivière (<i>projet en enterré</i>)	A

Montjean	église - foyers des jeunes	E
	rue de Bretagne - parking école	A
	parking salle des fêtes	A
	déchetterie- rte Hubinières	A
Olivet	entrée bourg D115	A
	La Boguerie- Frizoulière	A
	gîte- D576	A
Port Brillet	rue des Rochers	A
	Rue Jean Quantin	A
	parking terrain de tennis- impasse bois de Misedon	A
	stade (lotissement La Grange)- rue Croix des Aulnays	A
	rue des Tricoteurs	E
	route de Launay (lotissement la Peltrie)	A
	parking gare	A
	Déchetterie	A
	Nouveau à déterminer en 2019 ?	E
St Ouen des Toits	Roussoir	E
	stade de foot	A
	rue du Château <i>(dont 1 OMR)</i>	E
	St Roch	A
St Pierre la Cour	L'Euche	A
	rue Fourmillon (CE Lafarge) / rue Bretagne	A
	salle polyvalente	A
	rue des Saules / station service	E
	rue du Grès / rue de la Mine	E
	boulodrome- rue Genêts	A
	Lotissement La Reveurie	A
	salle des fêtes St Charles	A
St Cyr le Gravelais	bourg - route Pertre	A
	terrain de football	E



Bornes aériennes

A savoir : Une borne jaune dans chaque déchetterie est dotée d'une grande trappe



Bornes enterrées

Dotations bacs roulants

Ordures Ménagères

Résiduelles

Pour l'habitat pavillonnaire collecté en porte à porte		Pour l'habitat (collectif, dispersé, en impasse ou inaccessible) collecté en point de regroupement
1 à 4 personnes	120 litres	20 à 25 litres par habitant par semaine
5 à 7 personnes	240 litres	
8 personnes et plus	340 litres	

PRÉVENTION DÉCHETS ACTIONS 2018 (AU 19/12)



GESTION DES INCIVILITES

Motifs d'apposition du refus de collecte :

- Bac qui déborde
- Bac non conforme
- Présence de matériaux recyclables
- Présence de matériaux dangereux
- Présence de matériaux volumineux

% de foyers
ayant eu un
refus de collecte

6,5 %	3,5 %	4,3 %	4,2 %	3,4%	3,63%
2013	2014	2015	2016	2017	2018



RENDEZ-VOUS À DOMICILE

Il s'agit d'informer les nouveaux habitants sur les modalités de collecte de leurs déchets au Pays de Loiron, et de les sensibiliser à la prévention des déchets.

Passage dans les foyers qui ont reçu un refus de collecte pour les informer sur le règlement de collecte et les consignes tri : 85 personnes rencontrées (19/12/2018)

nombre de rdv

40

34

10

54

48

63

2013

2014

2015

2016

2017

2018

(départ animatrice fin juin)



OPERATIONS DE PORTE A PORTE

Il s'agit d'informer les habitants sur les modalités de collecte de leurs déchets au Pays de Loiron, et de remettre un guide de tri, un sac de tri et un mémo tri.

En 2018 : Actualisation et refonte du guide

« Je jette ou pas ? »

nombre de
maisons qui ont
reçu les
consignes

214

231

206

2016

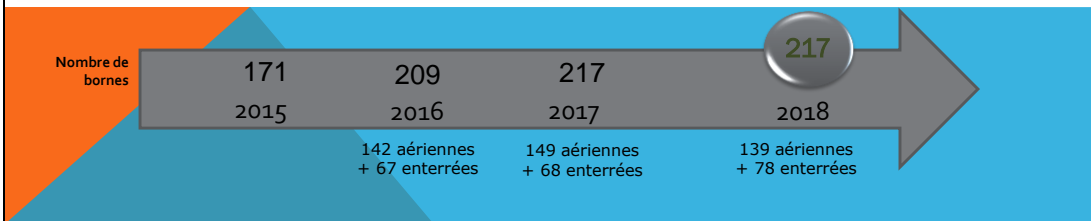
2017

2018



Nouvelles bornes tri d'apport volontaire

- 1 PAV enterré par commune (voir 2 dans les plus grandes communes) = accès PMR et intégration dans l'environnement urbain
- Remplacement des anciens PAV aériens par des neufs + densification du parc pour plus de proximité



Conteneur de tri dans les salles des fêtes et salles de sport

- 1^{ère} phase de distribution en 2014 (avec des caissettes), 2^{nde} phase débutée en 2016- début 2017 (conteneur 75 L) et bilan en 2018.
- Objectifs :
 - Sensibiliser au tri dans les moments de loisirs (utilisateurs de salles, associations, ...)
 - Faciliter le transport vers les bornes tri
 - Améliorer les performances tri
 - Diminuer le dépôt de verre dans les ordures ménagères
 - Diminuer la Redevance Spéciale payée par les communes



Conteneurs de tri distribués

DÉPÔT DES NOUVEAUX BACS EN 2016 :

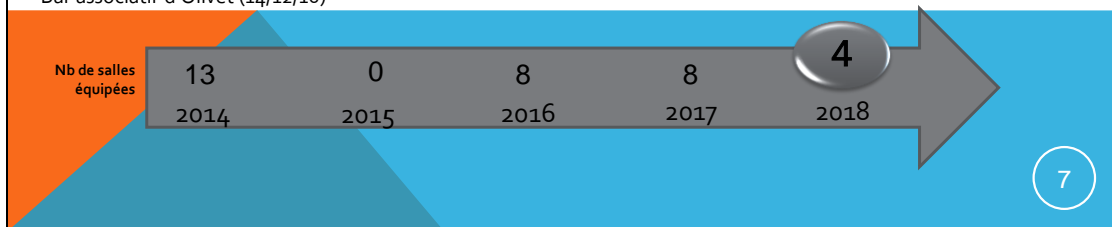
- Salle des fêtes de Beaulieu sur Oudon (24/11/16)
- Salle des fêtes de la Brûlatte (17/11/16)
- Salle de réunion de Launay-Villiers (03/11/16)
- Club de foot (16/11/16) et salle des fêtes (29/11/16) du Bourgneuf la Forêt
- Salle des fêtes de St Cyr le Gravelais (07/12/16)
- Salle des fêtes de Loiron Ruillé (01/12/16)
- Bar associatif d'Olivet (14/12/16)

DÉPÔTS DES NOUVEAUX BACS EN 2017 :

- Salle des fêtes et cantine de Bourgon (05/01/17)
- Salle des fêtes de Loiron-Ruillé (05/01/17)
- Salle des associations de Loiron-Ruillé (19/01/17)
- Stade de foot, terrain tennis et salle de fêtes de Montjean (27/02/2017)
- Salle de la Madeleine (17/01/2017)

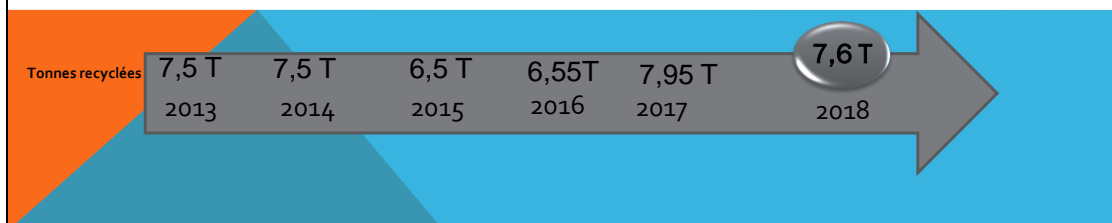
DÉPÔTS DE BACS SUPPLÉMENTAIRES EN 2018 :

- Salle des fêtes de Beaulieu sur Oudon
- Salle des fêtes de St Cyr le Gravelais
- Salle des fêtes de Loiron-Ruillé
- Salle des associations de Loiron-Ruillé



Dispositif Poubelles bleues

- Mis en en place en 2005 pour capter le gisement des papiers de bureautique dans les différents établissements administratifs du territoire
 - Écoles
 - Mairies (ALSH et Bibliothèques parfois)
 - Maison de Pays





Animation tri (hors école)

- 16/06/2016 : centre d'accueil de vacances Alisa (5 personnes en vacances + 2 encadrantes)
- 16/11/2016 : Au club de foot du Bourgneuf la Forêt avec les encadrants et les enfants du club lors du dépôt des bacs de tri pour le terrain
- 21/11/2016 : Au Chalet des échanges de savoirs de Port-Brillet
- 19/01/2017 : Réunion TAP, Loiron-Ruillé
- 25/01/2017 : ESAT Robida, Port-Brillet
- 12/10/2017 : Au Super U du Bourgneuf la Forêt
- 10/11/2017 : A la Maison d'accueil Pierre Guichenev au Bourgneuf la Forêt
- 16, 23 et 30/03 : Code du tri sur 3 communes
- 28/05/2017 : ESAT Robida, Port-Brillet
- 30/06/2018 : A St Owen des Toits
- 10/07/2018 : Au centre de loisirs, Le Pertre/St Cyr

nombre
Personnes
sensibilisées

3	24	55	54	55
2014	2015	2016	2017	2018

9



Animations scolaires tri des emballages

- Sur temps scolaires et sur temps d'accueil périscolaires
- 6 classes de rencontrées en 2016
 - 29 janvier : école St Joseph de Loiron (TAP)
 - 22 février : école Jules Ferry de St Pierre la Cour
 - 25 novembre : école Jean Moulin de Loiron
 - 30 novembre : école des 1000 mots du Bourgneuf la Forêt
 - 5 décembre : école St Joseph de Bourgon
- 61 classes rencontrées en 2017 sur l'ensemble des 14 communes
- 6 classes rencontrées en 2018 sur l'ensemble des 14 communes

nombre
d'enfants

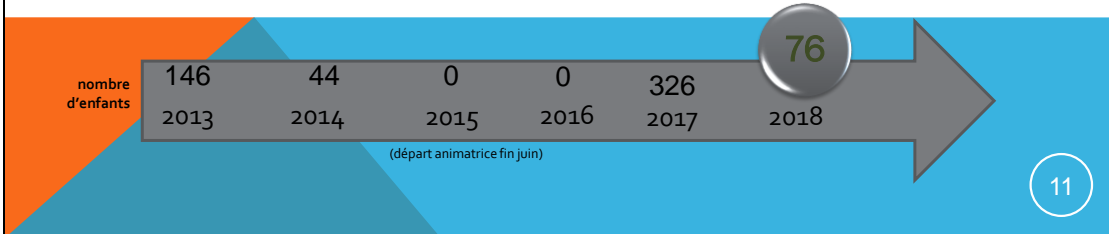
164	152	24	147	1127	128
2013	2014	2015	2016	2017	2018

(départ animatrice fin juin)



Visite du centre de tri pour les écoles

- Visites du centre sur temps scolaires en 2018 :
 - 12 et 23 janvier - Ecole Jules Ferry, St Pierre la Cour
- Visites du centre hors temps scolaires en 2018 :
 - 24 juillet 2018 – Centre de loisirs, Le Pertre/St Cyr

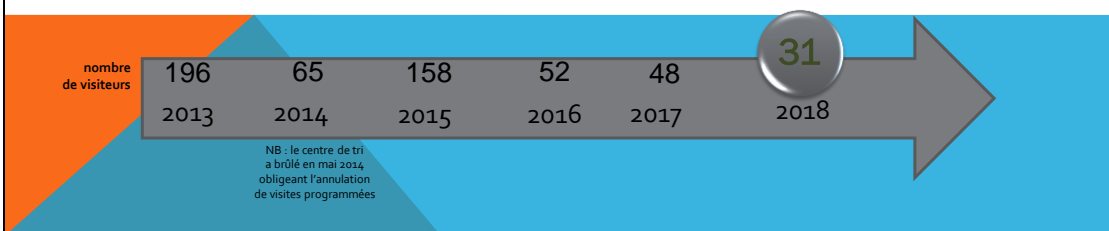


11



Visite centre de tri

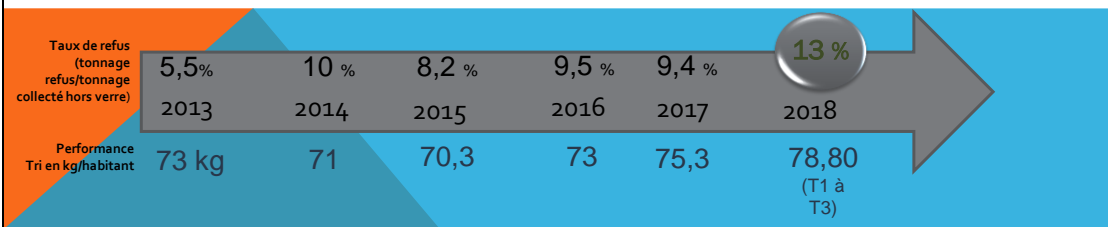
- Volonté d'ouvrir la visite aux habitants pour comprendre ce qui se passe après le geste tri en apport volontaire
- Fin 2015- début 2016: visites exclusives du nouveau centre de tri à Changé (ouvertes aux habitants du Pays de Loiron sur inscriptions) dans le cadre du déploiement des nouvelles bornes tri





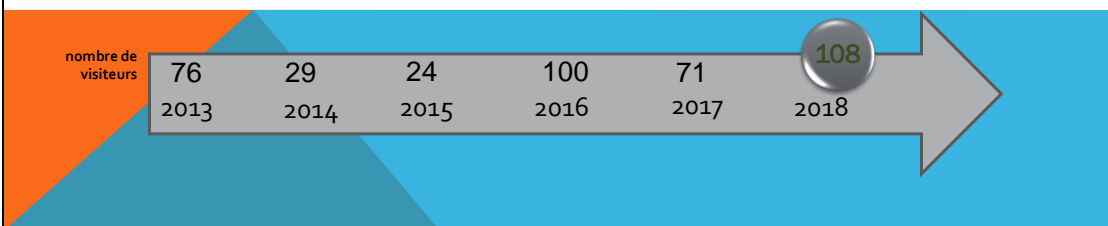
Suivi des caractérisations au centre de tri

- Pour mieux comprendre les erreurs de tri des habitants
- Refus récurrents :
 - Polystyrène
 - Plastique, plastique alimentaire (emballages)
 - Sac poubelle
 - Verre
 - Cd / crayons



EXCURSION À LA DÉCHETTERIE

- Visite des élus communautaires en juin 2013
- En 2016 : visites scolaires
 - 29/02 : école Jules Ferry, St Pierre la Cour
 - 08/12 : école Jean Moulin, Loiron-Ruillé
 - 12/12 : école Les 1 000 mots, Le Bourgneuf-la-Forêt
- En 2017 : visites scolaires
 - 12/01 : école A. Jacquard, le Genest St Isle
 - 21/03 : école St Joseph, Le Bourgneuf-la-Forêt
 - 09/11 : école Jules Ferry, St Pierre la Cour
- En 2018 : visites scolaires
 - 18/01 et 29/01 : Ecole Jules Ferry - St Pierre la Cour
 - 05/04 et 12/04 : Ecole Chat Perché - Port-Brillet



SAMEDIS-INFOS EN DÉCHETTERIE



- En 2016 : stand d'information tri
 - 02/07 : déchetterie de Port-Brillet
 - 23/07 : déchetterie de Port-Brillet
 - 20/08 : déchetterie de Montjean
 - 10/09 : déchetterie de Port-Brillet
 - En 2017 : stand d'information tri
 - 10/06 : déchetterie de Montjean
 - 24/06 : déchetterie de Port-Brillet
 - 22/07 : déchetterie de Montjean
 - En 2018 : stand d'information tri
 - 30/06 : déchetterie de Port-Brillet
 - 21/07 : déchetterie de Montjean
- Création de 2 X-Banners (Tri + déchetterie)

nombre de participants

50	25	0	135	65	43
2013	2014	2015	2016	2017	2018

(départ animatrice fin juin)



TROC' EN DÉCHETTERIE

- En partenariat avec Emmaüs 53
- Depuis 2008 à Port Brillet, et depuis 2014 à Montjean, les déchetteries sont équipés d'un caisson dédié au réemploi
- Manifestation annuelle « Café Troc' » (un après-midi sur chacune des 2 déchetteries)
 - Le 9 juillet 2016 à Port-Brillet
 - Le 29 octobre 2016 à Montjean
 - Le 22 septembre 2017 à Montjean
 - Le 29 septembre 2017 à Port Brillet

nombre de visiteurs

59	55	52	25	22	0
2013	2014	2015	2016	2017	2018

Tonnage collecté via les 2 caissons

15,56 T	17,7 T	23,12 T	25,59 T	25,59 T	27,65 T
---------	--------	---------	---------	---------	---------



VISITES RÉEMPLOI

- En 2014 :
 - Emmaüs53 à Laval (scolaires)
- En 2015 :
 - Emmaüs53 à Laval (scolaires)
 - Alternatri à St Berthevin
- En 2017 :
 - 15/09 : Le Relais à Acigné (35)
 - 19/10 + 16/11 : Emmaüs à Villiers-Charlemagne
- En 2018 :
 - 22/11 : Le Relais à Acigné (35) - Annulée

nombre de participants

5

29

30

0

6

0

2013

2014

2015

2016

2017

2018

ANIMATIONS RÉEMPLOI



- En 2016, 6 ateliers de fabrication de meubles en palette avec le Chalet des échanges de savoirs (exposition au « vide jardin » le 02 octobre)
 - 26/04, 17 + 31/05, 14 + 28/06 et 05/07 : 8 participants en moyenne par atelier
- En 2017, 2 chantiers argent de poche avec fabrication de supports pour les PAV en déchetterie + hôtel à insectes et carré plantes aromatiques
 - Du 24 au 28/07 : 7 adolescents ont participé aux chantiers
- En 2018, 1 chantier argent de poche avec fabrication d'un intitulé géant « VIDE JARDIN » pour annoncer l'évènement
 - Du 27 au 31/08 : 2 adolescents ont participé au chantier



ANIMATIONS CONSOMMATION DURABLE



- En classe ou en magasin
 - U-Express à Loiron
 - Huit à 8 à Port Brillet
 - Super U Le Bourgneuf la Foret
- « Trions mieux, Consommons autrement »
 - 12 oct. 2017 au Super U Le Bourgneuf-la-Forêt

nombre
d'enfants

14	98	0	0	21	0
2013	2014	2015	2016	2017	2018

0



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Comice agricole du 11 juin 2016 à Montjean :
Animation « Pazapa » avec l'association Synergies
 - 30 personnes de sensibilisées lors de cette manifestation
- Comice agricole du 01 juillet 2017 à Port-Brillet :
Animation « Pazapa » avec l'association Synergies
 - 30 personnes de sensibilisées lors de cette manifestation
- Etudes sur le gaspillage alimentaire en restauration scolaire
 - Montjean
 - Loiron-Ruillé
 - CFP La Futaie, Port-Brillet
- Etudes sur le gaspillage alimentaire en restauration collective
 - Foyer de vie P. Guicheny, Le Bourgneuf la Foret



ANIMATION « SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS »



- « Des livres pour réduire ses déchets » – Table thématique avec livres sur le jardinage au naturel, récup', relooking, recyclage, etc.
 - Du 18 au 26 novembre 2017 : Médiathèque de Loiron-Ruillé et bibliothèque de Montjean
- Animation sur le compostage à la médiathèque de Loiron avec le CPIE Mayenne - Bas-Maine
 - 22/11/2017 : centre de loisirs de Loiron-Ruillé
- Animation « Récupérez le papier et décorez votre foyer »

Détourner les magazines, journaux et papiers variés pour les transformer en décoration qui égayeront le foyer (origamis floraux, sapin de Noël, etc).

 - 21/11/2018 : Médiathèque de Loiron-Ruillé



DISTRIBUTION DE COMPOST

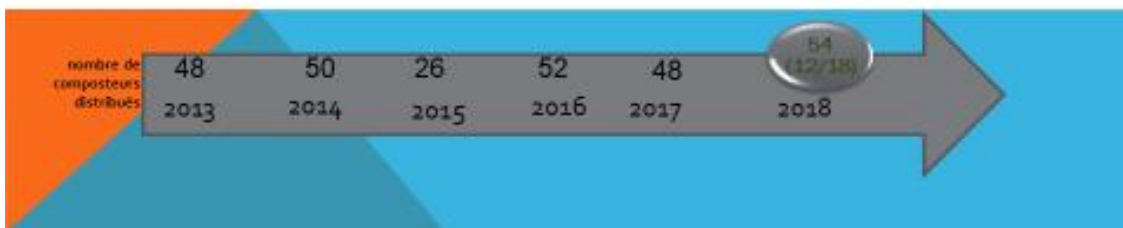
- Aux particuliers (1 fois par an depuis 2014)
- Volonté de ne plus proposer une distribution simplement consommée par les habitants mais une distribution restreinte et axée sur la prévention des végétaux.





DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

- Environ 1 000 composteurs distribués depuis 2007
- Soit 1 foyer sur 7 équipé
- Depuis 2012: distribution de bioseaux (gratuit)
- Depuis 2015: distribution de brass compost (93 en 2015, 27 en 2016, 10 en 2017)
- Le 06 sept. 2017 : Distribution du 1000^{ème} composteur



CAFE COMPOST

- Animation sur un après-midi en déchetterie = conseil sur le compostage et le jardinage au naturel
 - 9 juillet 2016 : 1 animation avec le CPIE Mayenne-Bas Maine
 - 16 juin 2017 : déchetterie de Montjean
 - 07 juillet 2017 : déchetterie de Port-Brillet
 - 22 juin 2018 : déchetterie de Montjean
 - 13 juillet 2018 : déchetterie de Port-Brillet



ANIMATIONS JARDINAGE

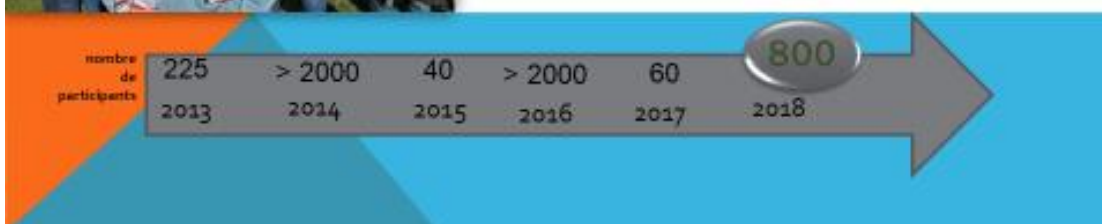


- Sur temps scolaires et sur temps d'accueil périscolaires
- En 2014 et début 2015, des ateliers « Monsieur Gazon » ont été proposés en bibliothèques, aux écoles et pendant les vacances scolaires
- Le 22 novembre 2017, pendant la SERD et à la médiathèque de Loiron-Ruillé
- Les 8 et 22 Juin 2018, ateliers découverte sensorielles au jardinage avec le RAM du Pays de Loiron



CONSEILS SUR LE JARDINAGE AU NATUREL

- Participation à des manifestations communales (vide greniers, comices agricoles, village fleuri, etc)
- En 2014, 2 nouveaux formats : Permanences jardiniers conseils avec des professionnels, et un grand Vide jardin mêlant les notions de récup' et de jardinage au naturel
- En 2016, 2nde édition du Vide jardin
- Animation « Jardinez naturellement » à Launay-Villiers, le 14 octobre 2017
- En 2018, 3^{ème} édition du Vide jardin





DEMONSTRATIONS BROYAGE DE VEGETAUX

- o Broyage de sapins de Noël en début d'année
- o Le 06 oct. 2017, démonstration de broyage à la déchetterie de Port-Brillet
- o Tout le mois de mars/avril 2018, mis en avant des nouvelles modalités de remboursement à la location de broyeur (exposition panneaux, mis en avant matériels, ...)
- o Le 06 avril 2018, démonstration de broyeurs en partenariat avec des entreprises à la déchetterie de Port-Brillet



AIDES INCITATIVES À LA LOCATION / L'ACHAT DE BROYEUR À BRANCHES

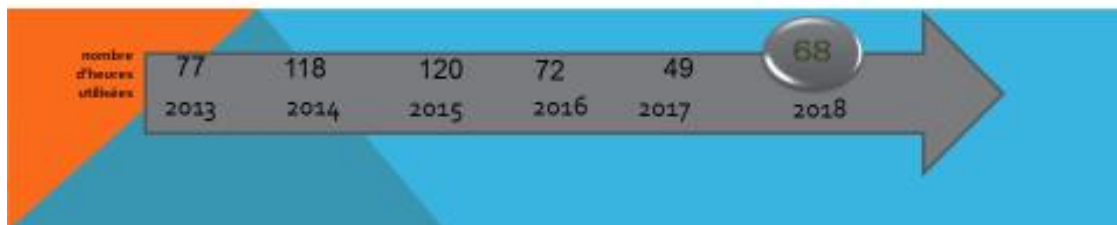
- o En 2018 : Evolution des modalités de remboursement :
 - o 1ere location avec remboursement total (max. 100€) – Ensuite, remboursement à la location (20 € la demi-journée ou 40 € la journée par foyer et par an) ou à l'achat (10% du montant plafonné à 100 € par foyer) de broyeur à branches





LOCATION MUTUALISÉE DU BROYEUR INTERCOMMUNAL PAR LES COMMUNES

- Facturation aux communes (20€ par heure d'utilisation)



ANIMATION « SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES »



- Visite de la ferme maraîchère bio « Le Jardin des prés » d'Hugues TAILLANDIER
Démonstration sur terrain que des alternatives à l'utilisation de produits chimiques existent et qu'elle sont viables.

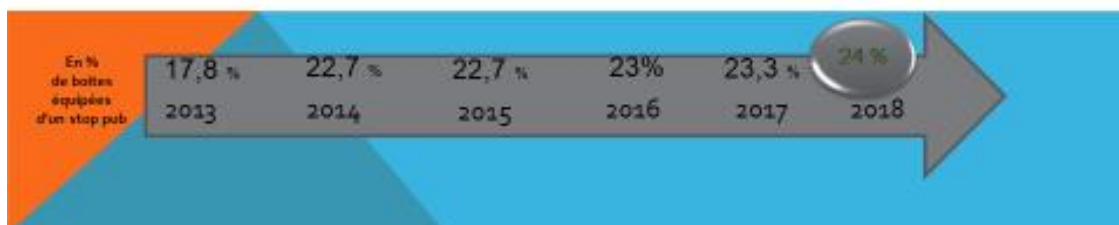
- Samedi 24 mars 2018 à Olivet





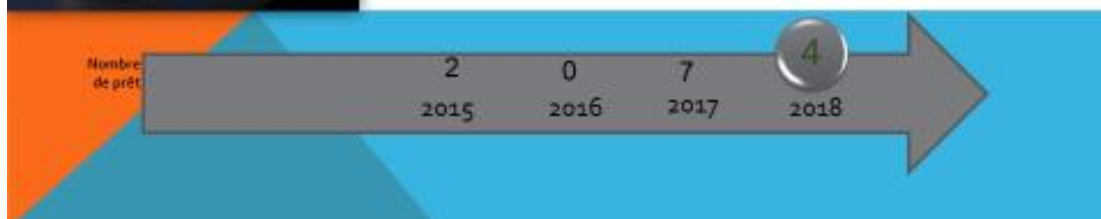
STOP PUB

- Chaque année promotion du stop pub avant l'été via un article dans le bulletin intercommunal
- Mise à disposition dans les mairies
- Envoie sur demande
- Distribution lors de rendez-vous d'information chez les habitants



PRÊT DE GOBELETS RÉUTILISABLES

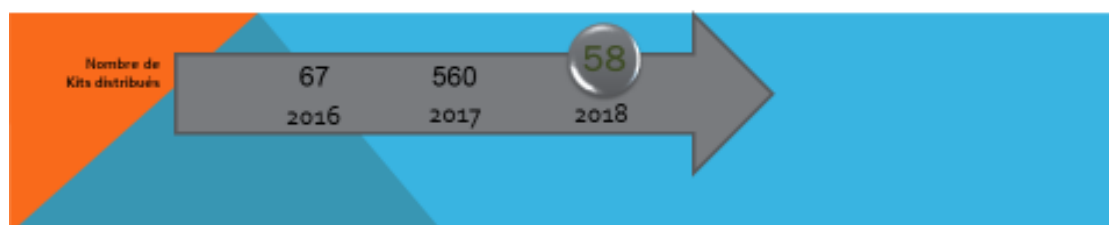
- Depuis juin 2015, prêt de 300 gobelets aux associations et communes du territoire (gratuit)
- Ces gobelets sont par ailleurs utilisés par la CCPL lors de manifestations et à l'équipement culturel « les 3 chênes ».
- 2017 : 670 gobelets jetables non consommés.
- 2018 : 300 gobelets jetables non consommés (hors Vide jardin)



ECONOMIE D'EAU



- Distribution « Kits économie d'eau » en déchetteries du Pays de Loiron
 - Février 2017 : à Port-Brillet et à Montjean
- Interventions en milieu scolaire (distribution sabliers de douche)
 - Janvier, février et mars 2017 : 14 écoles
- Distribution lors de la Journée mondiale de l'eau
 - 21/03/2018 : Maison de Pays, Loiron-Ruillé
- Distribution lors du Vide Jardin
 - 07/10/2018 : Maison de Pays, Loiron-Ruillé
- Distribution à l'Épicerie sociale et solidaire
 - 09/11/2018 : La Brulatte



RÉUNIONS, COLLOQUES, RENCONTRES PARTENAIRES



- En 2017 :
 - 06/06 + 03/07 + 20/11 : Réunions techniques CD53 à Laval
 - 04/07 et 19/10 : Echanges et visite Emmaüs à Villiers Charlemagne
 - 19/09 : Speed-meeting régional des Eco-organismes à Caen
 - 26/09 : Visite de la plateforme de transfert des DDS de Triadis à St Jacques de la Lande (35)
 - 11/12 : Groupe de travail régional sur le réemploi des bouteille par l'association Bout' à bout à Nantes
- En 2018 :
 - 19/01 + 10/04 + 27/09 + 12/12 : Réunions techniques CD53 à Laval
 - 19/04 : Rencontre A3P/ADEME Pays de la Loire à Nantes – Thème déchetterie
 - 29/05 : rdv du tri avec CITEO à Angers

REVUE DE PRESSE 2018

Ouest France
Mercredi 28 février 2018

Loiron-Ruillé

Passsez le code du tri et devenez incollable

« Dans quelle poubelle met-on le fillet d'orange ou le papier qui enveloppe le pain ? Voici une des questions que l'on peut se poser face à nos déchets et que ce jeu permet de résoudre », explique Louis Lechat, chargé de l'accompagnement au Pays de Loiron.

Sur certains emballages, il est écrit de ne pas les mettre dans les poubelles de tri, en en les jetant dans nos containers. « Les consignes nationales sont énoncées sur les produits, mais nous, localement, est expérimental et les consignes sont différentes. En 2012, toute la France aux mêmes indications », déclare Fabienne Tissot, responsable du service accompagnement.

Le 31 janvier, grâce au recyclage, il est possible de gagner de l'argent et d'économiser de la matière première. À l'inverse, les déchets de tri mal triés cher aux collectivités, donc au contribuable. Il est intéressant de ne pas se tromper de poubelle et de bien trier les déchets.

30 dispositifs à visiter

Cela ramène-vous des 16, 22 et 30 mars, ouvert à tous, dans le Pays de Loiron permettent à toute la famille de visiter son niveau de connaissances. La proposition de visites du code du genre du jardin. Des dispositifs présentant 30 mises en situations au participant qui doivent à leurs réponses sur une grille. Les cas présentés mettent en scène les lieux, les métiers



Le pays de Loiron organise un jeu de questions et réponses pour aider les habitants à mieux trier leurs déchets. (A. Lechat/Ouest France)

premiers et le recyclage. Les résultats sont communiqués en fin de séance avec l'aide de l'équipe des animateurs du jeu. « Tout le monde est motivé, car il y a des lots et des mises en scène. Les trois premiers ont des prix en plus intéressants », indique Fabienne Tissot, responsable de l'accompagnement.

Parmi les lots, un participant, un premier gouvernement de Corcosse, un jeu, le jeu Let plus beaux paysages de la Mayenne.

Trois rendez-vous sont proposés aux familles : vendredi 16 mars, 22 mars, samedi 24 mars, 20 h, salle des associations, au Grand-Père des associations, à Ruillé-le-Grand.



le 28 février 2018

Loiron-Ruillé. Des outils pratiques pour trier ses déchets



Un jeu de questions et réponses pour aider les habitants à mieux trier leurs déchets. (A. Lechat/Ouest France)

Pour aller au maximum à l'aise lors de votre visite, le Pays de Loiron organise un jeu de questions et réponses pour aider les habitants à mieux trier leurs déchets. (A. Lechat/Ouest France)

« Le jeu de questions et réponses pour aider les habitants à mieux trier leurs déchets. (A. Lechat/Ouest France)

Pour aller à l'aise lors de votre visite, le Pays de Loiron organise un jeu de questions et réponses pour aider les habitants à mieux trier leurs déchets. (A. Lechat/Ouest France)

Mardi 27 mars 2018, le 44^e anniversaire de la région de Loiron est célébré à la Maison de Pays de Loiron, place de la Liberté, à Loiron. L'occasion pour les associations de se réunir et de discuter de l'avenir de la région. (A. Lechat/Ouest France)

35

PAYS DE LOIRON

Animations pour la journée de l'eau

La journée mondiale de l'eau est initiée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a lieu le 22 mars de chaque année. L'objectif est d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de sensibiliser à la gestion durable des ressources en eau. Deux thèmes ont été retenus pour 2018 : « Eau : la réponse est dans la nature ».

Des animations ont été organisées dans l'Ouest, l'Est et le Sud du Pays de Loiron. À l'initiative de l'association de l'eau de Loiron, les animations ont été organisées sur le bassin versant de l'Oiron. Des manifestations ont été organisées sur le 18 mars et le 24 mars. D'autres animations spécifiques à l'opération des associations ont été organisées sur le territoire de Loiron. Les animations ont été organisées sur le territoire de Loiron.

organiser une manifestation pour faire savoir aux autres habitants du grand public et le sensibiliser.», explique Louis Michel, animateur du syndicat du bassin versant d'accompagnement de la vallée d'Oiron.

Deux animations ont été organisées dans le Pays de Loiron.



Des animations ont été organisées sur le bassin versant de l'Oiron.

La conférence locale de l'eau du bassin versant de l'Oiron a soutenu le bachelier sur les particularités écologiques. Des ateliers ont été organisés sur le territoire de Loiron. Les résultats obtenus seront présentés lors de cette conférence. Jean-Dominique, ingénieur chimiste, fera un tour d'horizon des micro-contaminés. La conférence aura lieu le 22 mars, salle des fêtes de Ruillé-le-Grand.

Port-Brillet

Visite d'une ferme maraîchère bio ce samedi

Pour sa 13^e édition, la semaine pour les alternatives aux pesticides met l'alimentation à l'honneur. Une partie de notre nourriture est contaminée par des substances chimiques, dont des pesticides dangereux pour l'homme et la planète. Ces produits utilisés pour améliorer le rendement de la forêt au détriment de la santé et de la qualité de la terre. La prise de conscience de leurs effets néfastes commence à intégrer la société. En témoignent l'augmentation croissante de produits bio et une agriculture respectueuse de l'environnement. Samedi 24 mars, à partir de 10 h, pour découvrir ces méthodes sans engrais ni pesticide, le Pays de Loiron organise la visite de la ferme maraîchère bio de Hugues Tallandier, à Clivé.

Ces méthodes sont concrètes, pratiques et se réalisent. Le lien entre ce type de maraîchage et le jardinage bio s'effectue sans problème », indique-t-il. Hugues Tallandier cultive près de 40 légumes dont quelques anciennes variétés. « Nous proposons, en fin de matinée, des tartelettes aux légumes de ma production. Que les gens n'oublient pas leurs bottes, s'il pleut », avertit le maraîcher.

Samedi 24 mars, le matin, à partir de 10 h, aux Jardins des prés.



Hugues Tallandier, maraîcher bio aux Jardins des Prés, à Clivé.

36

Port-Brillet

Les habitants sensibilisés au broyage



Louis Michel et Romain Porcher expliquent au benefits du broyage à domicile, à la Mairie de Port-Brillet.

Depuis quelques années, les déchets verts passent dans les déchetteries. Mais, en moins de 10 ans sur le territoire du Pays de Loiron, cette production a augmenté de 1 000 tonnes passant de 2 000 à 3 000 tonnes. En 2016, les deux déchetteries ont accueilli 15 000 m³ de végétaux verts, soit, en moyenne, 2 m³ par ménage ou 150 kg par habitant. Résultat, le coût de traitement et de valorisation des déchets verts s'est ainsi accru, pour atteindre 80 000 €.

Le Pays de Loiron lève les bruyères

Pour évacuer ces déchets, de 600 camions de pailles et 170 camions semi-remorques ont été nécessaires, ce qui implique un impact carbone important. D'où la volonté de réduire les déchets à la source. « Les déchets peuvent être délégués à la maison. L'idéal serait que les gens prennent l'habitude de

lever un broyeur une fois par an », indique Louis Michel, président de la commission aménagement. Afin d'inclure les habitants du Pays de Loiron à valoriser leurs végétaux à domicile, la communauté de communes participe financièrement à la location ou à l'achat de broyeur de végétaux. Les conditions de remboursement évoluent. La première location est gratuite, patronnée à 100 €, pour les suivants, l'acte financier est de 20 € la demi-journée et de 40 € la journée. « Le broyage des végétaux réduit le volume des déchets et permet d'être réutilisés au jardin sous forme de paillage », compte Romain Porcher, animateur environnement.

Vendredi 6 avril, de 14 h à 17 h, à la déchetterie de Port-Brillet, de nouvelles de réunions avec les fournisseurs et informations sur le broyage et le paillage.

Saint-Ouen-des-Toits

La ville n'a jamais été aussi propre



La collecte a été menée pour les enfants et leurs encadrants. (Dossier photo : David Pigeon)

Samеди matin, à l'initiative du conseil municipal des enfants, une collecte de déchets était organisée.

Six jeunes conseillers, dont trois de la commission aménagement environnement, encadrés par Romain Porcher, animateur prévention déchets à la communauté de communes et de plus, ont fait un périple d'une heure dans le bourg et les boisements à la recherche de déchets.

C'est avec satisfaction qu'ils se sont rendu compte que Saint-Ouen-des-Toits était une commune propre. La

collecte a en effet été minime. Seules quelques bouteilles plastiques et de petits éléments polluants ont été ramassés. « Vous avez pris une très bonne initiative en menant cette action concrète. Ces déchets seront ensuite triés, recyclés et valorisés », a-t-il de même souligné Romain Porcher.

Actuellement, route d'Andouillé, quatre conteneurs de tri sélectif sont en cours d'installation et à proximité de ceux-ci un bac de regroupement d'ordures ménagères sera mis à disposition des personnes du quartier.

PAYS DE LOIRON. Des conseils pour jardiner au naturel



Jardiner au naturel

Le Pays de Loiron encourage le jardinage au naturel ! Le service environnement propose deux rendez-vous aux déchetteries de Montjean et Port-Brillet pour un café-compost. A Montjean, il aura lieu vendredi 22 juin de 14h30 à 17h. A Port-Brillet, vendredi 10 juillet, de 14h30 à 17h.

Grâce aux conseils d'un animateur, techniques de broyage, paillage et compostage n'auront plus de secret pour les visiteurs.

A cette occasion, des composteurs, au tarif de 20 €, des bio-bois et brosses-compost pourront être retirés sur place. On peut également s'en procurer à la Maison de Pays du lundi au vendredi entre 9h et 12h30 et de 14h à 18h (17h le vendredi). Renseignements : 36 02 42 02 77 84 ou par mail : environnement@cc-paysdeloiron.fr

Pays de Loiron. Vide-jardin : mode d'emploi

Le vide-jardin est organisé le 7 octobre par le Pays de Loiron. « À l'image d'un vide-greniers, on vient chiner, vendre, échanger, découvrir, trouver des trucs et astuces », expliquent les membres du service environnement. Situé sur l'espace vert, derrière la maison de pays, le site sera ouvert à partir de 7h30 pour les exposants. Accueil du public entre 9h et 17h. Les exposants peuvent s'inscrire gratuitement dès maintenant. Pour l'inscription : retourner le bulletin d'inscription accompagné de la photocopie de la carte d'identité recto-verso. Contact : environnement@cc-paysdeloiron.fr ou par courrier : Maison de Pays, 53 320 Loiron- Ruillé.

Loiron-Ruillé

Des stands d'informations dans les déchetteries

Actuellement des stands d'informations sont proposés aux habitants du Pays de Loiron dans les déchetteries de Montjean et Port-Brillet. Intitulés « Café-compost » et « Info sur la seconde vie de vos emballages », ils ont pour but d'informer les usagers sur les gestes quotidiens utiles et la valorisation des déchets.

« Les gens tiennent en général le carton, le papier, les boîtes de conserve, mais il est utile de rappeler les bons gestes », souligne l'animateur environnement.

Des conseils sont aussi apportés pour jardiner au naturel. De plus en plus de déchets verts sont déposés dans les déchetteries du territoire alors que des alternatives pour les valoriser existent. « Peu de personnes broient les branches alors que l'on peut utiliser les copeaux en paillage naturel, couplé à la tonte de pelouse, riche en azote. »

À noter que la communauté de communes rembourse la partie location de broyeur chez le particulier.



Le service environnement du Pays de Loiron est très actif.

(Dossier photo : David Pigeon)

choisi et met à disposition des composteurs, bio-bois et brosses-compost.

Renseignements : 02 42 02 77 84 ou environnement@cc-paysdeloiron.fr

Le Bourgneuf-la-Forêt

Ce vendredi, on apprend à jardiner sans pesticide

Début 2019, la loi dite « Labbé » interdit la vente de pesticides chimiques de synthèse aux particuliers. Des lors, comment faire pour entretenir son jardin, ses espaces verts, son potager et répondre à jardiner ?

Pour mieux accompagner les jardiniers dans ce changement, le comité municipal de communes du Pays de

Loiron et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Mayenne-Bas-Maine organisent une animation pour apprendre à jardiner sans pesticide.

Ce vendredi 21 septembre, à partir de 14 h, à la jardinerie rue du Haut Beauvais.

Loiron-Ruillé

Apprendre à jardiner naturellement au vide-jardins



Le service environnement du pays de Loiron.

Pour sa troisième édition, le Pays de Loiron organise un vide-jardins autour de deux thèmes, le jardin et le champ. Une trentaine d'exposants proposent plants et outils ainsi que des conseils pour cultiver. Des ateliers sont aussi à la disposition du public sur les techniques de compostage, le paillage et les alternatives pour jardiner naturellement.

Une des nouveautés est de consacrer matin, par une route de fleur et de l'énergie ou en prolongeant la durée de vie des objets et des outils, avec les conseils d'Emilie 50, au Chêne des échantillons, des ateliers du recyclage et de la

réparation. Le matin, il est possible de faire son marché chez les producteurs locaux. À 11 h et à 16 h, Marie-Cécile Girard propose une découverte des plantes sauvages. Enfin, une « découverte et découverte » de légumes. Anecdote : Rupp les vives végétaux, à 16 h.

Demanche 7 octobre, 9 h à 17 h. Espace derrière la Maison de Pays Loiron-Ruillé. Entrée libre, restauration sur place. Pour les exposants, inscription gratuite au 02 43 02 77 64 ou envoi par mail à cc-pays@loiron.fr

ÉVÉNEMENTS



Apprendre à jardiner...

Animation dans les vitrines de la Jardinerie du Haut Beauvais. Le mardi 19 septembre de 14h à 17h, on apprend à jardiner sans pesticide. Le mardi 26 septembre de 14h à 17h, on apprend à jardiner sans pesticide. Le mardi 3 septembre de 14h à 17h, on apprend à jardiner sans pesticide.

Le Pays de Loiron...

Le Pays de Loiron organise un vide-jardins autour de deux thèmes, le jardin et le champ. Une trentaine d'exposants proposent plants et outils ainsi que des conseils pour cultiver. Des ateliers sont aussi à la disposition du public sur les techniques de compostage, le paillage et les alternatives pour jardiner naturellement.

Le Vide-Jardins...

Le Vide-Jardins est une initiative qui vise à promouvoir le jardinage naturel et à réduire l'utilisation des pesticides. Il s'agit d'un événement qui vise à promouvoir le jardinage naturel et à réduire l'utilisation des pesticides.

Le Service Environnement...

Le Service Environnement du Pays de Loiron propose des ateliers de jardinage naturel et de réduction des déchets. Ces ateliers sont gratuits et s'adressent à tous les habitants du Pays de Loiron.

Le Vide-Jardins du Pays de Loiron...

Le Vide-Jardins du Pays de Loiron est une initiative qui vise à promouvoir le jardinage naturel et à réduire l'utilisation des pesticides. Il s'agit d'un événement qui vise à promouvoir le jardinage naturel et à réduire l'utilisation des pesticides.

Loiron-Ruillé

Les jardiniers étaient nombreux au vide-jardins



Un pommier femelle des Fleuries a été planté sur le lieu du vide-jardins, derrière la Maison de Pays. Louis Michel à la pelle sous le regard de Jean-Louis Duhaldeux, Olivier Peltier, maire de La Chapelle et du Port-Brioc, et de Yannick Favennec, député.

Citrouilles, bambous, hortensias, succulentes, aromatiques... Les plants étaient sur les étals, dimanche, pour le vide-jardins. Les exposants sont venus du département ou d'Ille-et-Vilaine. Le mauvais temps ne les a pas découragés. Le public lui aussi était au rendez-vous. Le jardin de demain

se préparait en automne, tous étaient intéressés par le choix de végétaux, d'outils et de conseils de professionnels ou d'amateurs avertis. Le spectacle de la montaison et dressage de légumes a séduit 150 personnes au théâtre des 3 Chênes.

Le Genest-Saint-Isle

Six nouveaux points de tri dans la commune

Le Pays de Loiron investit régulièrement dans l'installation de bornes enterrées afin de proposer un service de qualité à ses habitants et Le Genest va bénéficier de nouvelles installations.

Ainsi, six nouvelles bornes enterrées vont être mises en place rue du Rocher en remplacement des bornes aériennes. Les habitants pourront y trier leurs papiers, verre, emballages plastiques et métalliques. De plus, les nouveaux habitants du futur lotissement disposeront de deux bornes pour leurs ordures résiduelles. Le tri est un enjeu important pour le Service environnement du Pays de Loiron car il permet de réduire les coûts d'enfouissement des déchets et de donner une seconde vie aux matériaux tels que le verre, le plastique et le papier. Pour rappel, les autres



Des bornes enterrées pour collecter les déchets vont être installées rue du Rocher.

types de déchets (végétaux, encombrants, meubles, bois) sont à déposer dans les déchèteries à Montjean et à Port-Brioc.

Tel : 02 43 02 77 64, environnement@cc-paysde-loiron.fr

Loiron-Ruillé

Décorer sa maison avec le papier récupéré

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, atelier pour enfants et adultes avec des astuces pour décorer sa maison.

Mercredi 21 novembre, 14 h 30 à 16 h 30, Médiathèque Jules-Vernes.

PAYS DE LOIRON, DES GESTES DE TRI SIMPLIFIÉS

Un carton rouge dans la poubelle

Le tri est de plus en plus efficace dans le Pays de Loiron. Il reste encore des efforts à réaliser.

« Chaque jour de plus en plus, le geste de tri est simplifié et les performances sont en hausse. On ne compte plus 30 tonnes métriques de déchets en plus », annonce Louis Michel, vice-président du Pays de Loiron en charge de l'environnement. Tout se va de plus en plus : les emballages plastiques et métalliques, l'ensemble des papiers, etc. Une nouvelle source attendait dans les prochains jours de la collecte en porte-à-porte. La poubelle gris n'est pas vide et un label rouge est apposé sur le sac. « Ce n'est pas une poubelle qui est destinée à être remplie à plus de 80 %, donc la poubelle gris tout de déchets blancs et déchets métalliques, d'instruments, qui devient très difficile à gérer. On s'engage à être très rigoureux », explique le gestionnaire des déchets Louis Michel. Il parle du tri gris de Loiron avec Louis Aguilé en charge des circuits de collecte des déchets blancs et gris.



Louis Michel, vice-président, encourage les agents à toujours plus d'efficacité.

Les collectivités sont sensibilisées au service environnement du Pays de Loiron. Formez-les, sensibilisez-les, explique Louis Michel, vice-président du Pays de Loiron en charge de l'environnement. Il s'agit de sensibiliser le public à la collecte des déchets blancs et gris. C'est tout pour le porte-à-porte de déchets blancs et gris. C'est tout pour le porte-à-porte de déchets blancs et gris. C'est tout pour le porte-à-porte de déchets blancs et gris.

D'AUTRES ACTIONS

La délégation communale de Loiron a été créée en 2002. Elle est chargée de la collecte des déchets blancs et gris. Elle est chargée de la collecte des déchets blancs et gris. Elle est chargée de la collecte des déchets blancs et gris.

Le contenu des poubelles pose question

Prévisible – Tout en allongeant les routes des 14 communes du Pays de Loiron pour ramasser les déchets, l'équipe de collecte vise les habitants à trier pour mieux recycler les déchets.

Recyclage

À la fin de l'été, les agents de collecte ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets.



Louis Michel, vice-président, encourage les agents à toujours plus d'efficacité.

Le contenu des poubelles est en constante évolution. Les agents de collecte ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets.

Carton rouge

Le carton rouge est une source de déchets blancs et gris. Les agents de collecte ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets.

Le carton rouge est une source de déchets blancs et gris. Les agents de collecte ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets.

Le carton rouge est une source de déchets blancs et gris. Les agents de collecte ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets.

Le carton rouge est une source de déchets blancs et gris. Les agents de collecte ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets.

149

Le carton rouge est une source de déchets blancs et gris. Les agents de collecte ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets. Ils ont travaillé sur le tri des déchets.



SITE INTERNET

www-ccpaysdeloiron.fr



LIENS INTERNET PARTENAIRES (FACEBOOK, ...)





Communauté de communes du Pays de Loiron
02 43 02 77 64 / environnement@cc-paysdeloiron.fr



www.cc-paysdeloiron.fr